



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUÉBEC, VENDREDI 23 MAI 1879

QUEBEC, FRIDAY, 23rd MAY, 1879.

Nominations.

Appointments.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Nomination de commissaires d'écoles.

Appointment of a school commissioner.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 14 mai courant (1879), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire la nomination de commissaire d'école suivante, savoir :

Comté de Pontiac, Litchfield, M. Alpine Campbell, en remplacement de M. John Scott, qui a quitté définitivement la municipalité. 4487

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council, dated the 14th of May last, (1879), and in virtue of the powers conferred on him to make the following appointment of a school commissioner, to wit :

County of Pontiac, Litchfield, Mr. Alpine Campbell, vice Mr. John Scott, who has definitely left the municipality. 4488

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 19 mai 1879.

Québec, 19th May, 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil d'associer à la commission de la paix pour le district de Québec les personnes dont les noms suivent, savoir :

John B. Charleson, écuyer, courtier, de Québec, et James Jamieson, écuyer, du canton de Stoneham, comté de Québec. 4469

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to associate to the commission of the peace for the district of Quebec, the following persons, to wit :

John B. Charleson, esquire, broker, of Quebec, and James Jamieson, esquire, of the township of Stoneham, county of Quebec. 4770

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 12 mai 1879.

Québec, 12th May, 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, de nommer Louis Brien dit Desrochers et Joseph O. Désilets, écuyers, avocats, de la ville de Joliette, conjointement protonotaire de la Cour Supérieure, Greffier de la

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint Louis Brien dit Desrochers and Joseph O. Desilets, esquires, advocates, of the town of Joliette, joint Prothonotary of the Superior Court, Clerk of the Circuit

Cour de Circuit, Greffier de la Couronne et Greffier de la Paix pour le district de Joliette.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 20 mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil d'associer Honoré Bérubé, Thomas Paradis et François Xavier Levêque, écuyers, de la paroisse de Saint-Philippe de Néri, dans le comté de Kamouraska, à la commission de la paix pour le district de Kamouraska.

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Ronald McDonald, Doriste Durocher, Hilaire Cholette, Adrien Raizenne, Augustin Clairmont et Antoine Gauthier, écuyers, de la paroisse de Sainte-Justine, dans le comté de Vaudreuil, commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans la dite paroisse, dans le dit comté. Ancienne commission révoquée.

Et Théodule Desjardins, Aldérique Séguin, fils, John Gallahoo, Benjamin Carrière et Bénédi Lamoine, écuyers, de la paroisse de Sainte-Marthe, dans le comté de Vaudreuil, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la dite paroisse, dans le dit comté. Ancienne commission révoquée.

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer James Smith Hepburn, écuyer, solliciteur, de Londres, Angleterre, commissaire pour recevoir des affidavits pour la province de Québec, en vertu de l'article 30 du code de procédure civile.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer Joseph Gabriel Pelletier et Tiburce Dessaint, écuyers, du village de Kamouraska, commissaires *per dedimus potestatem*. 4511

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de JUIN prochain—SALUT:

PROCLAMATION.

ATENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au dix-septième jour du mois de juin prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JUIN prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit dix-septième jour de juin prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JUIN prochain, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter,

Court, Clerk of the Crown and of the Peace, and of the Sessions of the Peace for the district of Joliette.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 20th May, 1879.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to associate Honoré Bérubé, Thomas Paradis and François Xavier Levêque, esquires, of the parish of Saint Philippe de Neri, in the county of Kamouraska, to the commission of the peace for the district of Kamouraska.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has also been pleased to appoint Ronald McDonald, Doriste Durocher, Hilaire Cholette, Adrien Raizenne, Augustin Clairmont, and Antoine Gauthier, esquires, of the parish of Sainte Justine, in the county of Vaudreuil, commissioners for the summary trial of small causes, in the said parish, in the said county. Former commission revoked.

And Théodule Desjardins, Aldérique Séguin, junior, John Gallahoo, Benjamin Carrière, and Benoni Lamoine, esquires, of the parish of Sainte Marthe, in the county of Vaudreuil, commissioners for the summary trial of small causes in the said parish, in the said county. Former commission revoked.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has also been pleased to appoint James Smith Hepburn, esquire, solicitor of London, England, commissioner to receive affidavits for the province of Quebec, under article 30th of the code of civil procedure.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to appoint Joseph Gabriel Pelletier and Tiburce Dessaint, esquires, of the village of Kamouraska, commissioners *per dedimus potestatem*. 4512

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.
(L. S.)

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the SEVENTEENTH day of the month of JUNE next, to have been commenced and held,—
GREETING:

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the seventeenth day of the month of June next.

NEVERTHELESS for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to THURSDAY, the NINETEENTH day of the month of JUNE next, so that neither your nor any of you, on the said seventeenth day of June next, at Our said City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you, and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the NINETEENTH day of the month of JUNE next, at Our said City of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do,

faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce QUINZIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
4365 Québec.

Avis du Gouvernement.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 20 mai 1879.

IL est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le troisième jour de juillet prochain.

4471 G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 7 mai 1879, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 14 mai 1879.

No. 226.

Sur la division du comté de Bonaventure pour les fins agricoles.

L'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, *ad interim*, dans un rapport en date du sept mai courant, (1879), expose, qu'il est urgent de diviser le comté de Bonaventure pour les fins agricoles, dans la 41^e Vict., ch. 5, sec. 6, et il recommande en conséquence que les divisions suivantes soient adoptées, savoir :

Toutes les municipalités situées à l'ouest de la Grande Rivière Cascapédia, entre les cantons Maria et New Richmond, seront comprises dans les limites de la Société d'Agriculture numéro un, division A, de Bonaventure; et toutes les municipalités situées à l'est de la dite rivière, seront comprises dans les limites de la Société d'Agriculture, numéro deux, division B, du dit comté.

Le comité concourt dans le rapport ci-dessus, et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,

4463 FÉLIX FORTIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: Witnesses, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this FIFTEENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy nine, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
4365 Québec.

Government Notices.



NOTICE.

LEGISLATIVE ASSEMBLY.

Quebec, 20th May, 1879.

NOTICE is hereby given that, pursuant to the 50th rule of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, all petitions for private bills must be presented on, or before the third day of July next.

4472 G. M. MUIR,
Clerk Leg. Assembly.

Copy of a Report of a Committee of the Honorable Executive Council, dated the 7th of May, 1879, approved by the Lieutenant-Governor, on the 14th of May, 1879.

No. 226.

Upon the division of the county of Bonaventure, for agricultural purposes.

The Honorable Commissioner *ad interim*, of Agriculture and Public Works, in a report dated the seventh of May instant, (1879), represents, that it is urgent to divide the county of Bonaventure for agricultural purposes, as permitted by the 41st Vict. Ch. 5, sect. 6., and he accordingly recommends that the following divisions be adopted, to wit :

All the municipalities situated to the west of the Grand River Cascapédia, between townships Maria and New Richmond, shall be comprised within the limits of the Agricultural Society, number one, division A, of Bonaventure; and all the municipalities situated to the east of the said river, shall be comprised within the limits of the Agricultural Society, number two, division B, of the said county.

The committee concur in the said report, and recommend the same for the Lieutenant Governor's approval.

(Certified),

4464 FÉLIX FORTIER,
Clerk Ex. Council.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Augmentation d'Aston.
(12e rang.)

Lot No. 24.
Canton Garthby.—Village Saint-Olivier.
(11e rang.)

Lot No. 12.
Canton Winslow.
(1er rang.—S. E.)

Lot No. 94.
Lot No. 98.
(5e rang.—S. E. partie O.)

Lot No. 16.
F. G. MARCHAND,
Commissaire T. C.
Département des Terres de la Couronne.
Québec, 21 mai 1879. 4513

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.
AVIS.

(Adj. 4719.)

En conformité de la 9e section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terres ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Ditchfield.
(1er rang.)

Lot No. 2, à Amédée Morin.
Augmentation de Grenville.
(2e rang.)

La moitié nord du lot No. 7, à Colin Cameron.
Canton Wentworth.
(6e rang.)

Lot No. 23, à John Ross.
F. G. MARCHAND,
Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 21 mai 1879. 4515

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Douglas.
(2e rang.—Sud.)

Lot No. 1.
Canton Bégon.
(Rang B.)

Lots Nos. 24 et 52.
Canton Pohénégamook.
(5e rang.)

Lots Nos. 3, 5 et 6.
Canton Vigor.
(2e rang.)

Lot No. 4.
Canton Armand.
(Rang C.)

Lot No. 28.
Canton Montminy.
(3e rang N. E.—Chemin Taché.)

Lot No. 27.
Canton Cap-Rosier.
(1er rang—Nord.)

Lot No. 30.
Canton Dionne.
(Rang A.)

Lots Nos. 37 et 42.
Canton Lafontaine.
(Rang A.)

Lots Nos. 36 et 37.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Augmentation of Aston.
(12th range.)

Lot No. 24.
Township Garthby.—Village Saint-Olivier.
(11th range.)

Lot No. 12.
Township Winslow.
(1st range, S. E.)

Lot No. 94.
Lot No. 98.
(5th range, S. E. W. part.)

Lot No. 16.
F. G. MARCHAND,
Com. C. L.

Department of Crown Lands,
Quebec, 21st May, 1879. 4514

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.
NOTICE.

(Adj. 4719.)

In conformity with the 9th section of the Act 36 Victoria, Chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, Chapter 11 and amendments thereto.

Township Ditchfield.
(1st range.)

Lot No. 2, to Amédée Morin.
Augmentation of Grenville.
(2nd range.)

N $\frac{1}{2}$ of lot No. 7, to Colin Cameron.
Township Wentworth.
(6th range.)

Lot No. 23, to John Ross.
F. G. MARCHAND,
Commissioner T. C.

Department of Crown Lands,
Quebec, 21st May, 1879. 4516

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given, in conformity with the act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Douglas.
(2nd range.—South.)

Lot No. 1.
Township Bégon.
(Range B.)

Lots Nos. 24 & 52.
Township Pohénégamook.
(5th range.)

Lots Nos. 3, 5 & 6.
Township Vigor.
(2nd range.)

Lot No. 4.
Township Armand.
(Range C.)

Lot No. 28.
Township Montminy.
(3rd range, N. E.—Taché road.)

Lot No. 27.
Township Cap-Rosier.
(1st range.—North.)

Lot No. 30.
Township Dionne.
(Range A.)

Lots Nos. 37 & 42.
Township Lafontaine.
(Range A.)

Lots Nos. 36 & 37.

Canton Ashford.
(4e rang.)

Lots Nos. 8 et 9.

Canton Frampton.
(5e rang.)

La $\frac{1}{2}$ N. O. du lot No. 16.

Canton Whitworth.
(4e rang.)

Lot No. 13.

Canton Pohénégamook.
(9e rang.)

Lot No. 11.

Canton Viger.
(8e rang.)

Lot No. 35.

La $\frac{1}{2}$ N.-E. du lot No. 34.

Canton Woodbridge.
(3e rang.)

Lot No. 27.

Canton Matapédia.
(2e rang, Rivière Matapédia.)

Lot No. 11.

F. G. MARCHAND,
Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 15 mai 1879. 4509

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 15 mai 1879.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, par Joseph Fournier, écuyer, notaire, résidant au village Lauzon, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes et répertoire de feu François Marcel Guay, en son vivant, écuyer, notaire, de Saint-Joseph de Lévis, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33. 4377 2



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 1er avril, 1879.

2883

Township Ashford.
(4th range.)

Lots Nos. 8 & 9.

Township Frampton.
(5th range.)

The N. W. $\frac{1}{4}$ of lot No. 16.

Township Whitworth.
(4th range.)

Lot No. 13.

Township Pohénégamook.
(9th range.)

Lot No. 11.

Township Viger.
(8th range.)

Lot No. 35.

The N. E. $\frac{1}{4}$ of lot 24

Township Woodbridge.
(3rd range.)

Lot No. 27.

Township Matapédia.
(2nd Matapédia River range.)

Lot No. 11.

F. G. MARCHAND,
Commissioner C. L.

Department of Crown Lands,
Quebec, 15th May, 1879. 4510

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 15th May, 1879.

Public notice is hereby given that there has been presented to His Excellency the Lieutenant Governor, a petition from Joseph Fournier, esquire, notary, of the village of Lauzon, praying for permission to accept the transfer of the minutes and repertory of the late François Marcel Guay, in his lifetime, esquire, notary, of Saint Joseph de Lévis, in accordance with the dispositions of the Act 39 Vict., ch. 33. 4378



PROVINCE OF QUEBEC.
PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages, and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 1st April, 1879.

2884

Demandes au Parlement.

La Corporation de la Cité de Québec fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la cité, dans le but d'augmenter ses revenus et pour d'autres fins.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Québec, 6 mai 1879.

4147 3

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Locale de la province de Québec, pour la passation d'un bill incorporant une compagnie ayant le pouvoir d'ériger un élévateur de la Basse à la Haute-Ville de Québec, pour le transport des passagers et des effets.

3827 5

IRVINE & PEMBERTON,
Pour les Requérants.

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par un certain nombre de citoyens de la cité de Québec, afin d'être autorisés à se former en club d'amusement et de gymnastique sous le nom de "Club de Gymnastique et de Billard de Québec."

3929 4

CHS. LANGELIER,
Procureur des requérants.

Avis Divers.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES LAURENTIDES.

Avis public est par le présent donné qu'un appel d'un versement de dix pour cent a été fait par le Bureau de Direction de cette Compagnie sur le capital souscrit, et qu'il sera payable au bureau de la compagnie, le seizième jour de juin prochain.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,
Secrétaire-trésorier.
Montréal, 29 avril 1879. 4503

District de Montréal. } Cour Supérieure.

Dame Marie Julie Berthelot, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de Joseph Ovide Turgeon, écuyer, avocat, du même lieu, Demandeur; vs. Joseph Ovide Turgeon, écuyer, avocat, de la dite cité et district de Montréal, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le troisième jour de mai courant.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 5 mai 1879. 4061 3

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.
No. 1889.

Dame Marie Geneviève Anathalie Girard, dûment autorisée à ester en justice pour la poursuite de ses droits et actions; contre François Durand, son époux, de la paroisse de Varennes, dit district, Demanderesse; vs. le dit François Durand, sellier et commerçant, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée par la demanderesse contre son mari, le défendeur.

MOUSSEAU & ARCHAMBAULT,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 13 mai 1879. 4265 2

Applications to Parliament.

The Corporation of the City of Quebec will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for amendments to the city charter, with a view of increasing its revenue and for other purposes.

L. A. CANNON,
City Clerk.

City Hall,
Quebec, 6th May, 1879.

4148

Notice is hereby given that application will be made at the ensuing session of the Local Legislature of the province of Quebec, for a bill to incorporate a company with power to erect a lift from the Lower to the Upper Town of Quebec, for the conveyance of passengers and merchandize.

3828

IRVINE & PEMBERTON,
For Applicants.

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, by a certain number of citizens of the city of Quebec, to be authorized to form themselves into a club for the purposes of amusement and gymnastics, to be called the "Quebec Athletic and Billiard Club."

3930

CHS. LANGELIER,
Solicitor for petitioners.

Miscellaneous Notices.

THE LAURENTIDES RAILWAY COMPANY.

Notice is hereby given that a call for an instalment of ten per cent has been made by the Board of Directors of the said Company upon the subscribed capital, and that it will be payable at the Company's office, on the sixteenth day of June next.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,
Secretary treasurer.
Montreal, 29th April, 1879. 4504

District of Montreal. } Superior Court.

Dame Marie Julie Berthelot, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Joseph Ovide Turgeon, esquire, advocate, of the same place, Plaintiff; vs. Joseph Ovide Turgeon, esquire, advocate, of the said city and district of Montreal, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause on the third day of May instant.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,
Atty. for Plaintiff.
Montreal, 5th May, 1879. 4062

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.
No. 1889.

Dame Marie Geneviève Anathalie Girard, duly authorized to appear in judicial proceedings, herein for the purpose of exercising her rights of action; against François Durand, her husband, of the parish of Varennes, said district, Plaintiff; vs. the said François Durand, saddler and trader, of the same place, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause by the plaintiff against her husband, the defendant.

MOUSSEAU & ARCHAMBAULT,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 13th May, 1879. 4266

District de Montréal. }
No. 656.

Cour Supérieure.

Malvina Celerier dite Roch a poursuivi, à Montréal, son mari, Bazile Vernier dit Ladouceur, entrepreneur menuisier, de Montréal, en séparation de biens.

ARTHUR DESJARDINS,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 29 avril 1879. 3939 4

A une assemblée du conseil du comté tenue à Percé, le douzième jour de mars mil huit cent soixante et dix-neuf, la résolution suivante a été unanimement adoptée :

Attendu que le territoire compris dans les limites suivantes, à savoir : borné à l'est par la Baie de Gaspé, à l'ouest par la ligne du canton de York, au nord par les eaux de la Baie de Gaspé, et au sud par la rivière Saint-Jean, est maintenant une partie de la municipalité du canton de Douglas, dans le comté de Gaspé.

Attendu que le dit territoire contient une population de plus de trois cents âmes, et que dans l'autre partie de la dite municipalité il se trouve une population de plus de trois cents âmes.

Attendu qu'une requête a été présentée à ce conseil, signée par les deux tiers et plus des électeurs du dit territoire, même du reste de la dite municipalité, alléguant les dits faits, et que le dit territoire soit détaché de la dite municipalité et érigé en municipalité séparée, et attendu qu'avis public de la dite requête a été dûment donné, et vu le tout, il est juste et convenable d'accorder la dite requête.

Qu'il soit résolu, et il est par le présent résolu que le dit territoire est par le présent détaché et séparé de la dite municipalité du canton de Douglas, et érigé en une municipalité séparée devant être connue et désignée suivant la loi comme municipalité de Sandy Beach Ouest, partie du canton de Douglas, et la partie qui reste devant être connue et désignée sous le nom de municipalité de la partie Est du canton de Douglas.

(Signé,) GEORGE PREVEL,
Préfet.

Attesté, Vraie copie,
WILLIAM FLYNN, W. FLYNN,
Secrétaire Trésorier. Secrétaire Trésorier.
4317 2

Avis public est par le présent donné que les soussignés James E. Mullin, marchand, Michael Campbell Mullin, imprimeur et éditeur, John Crilly, fabricant de papier, Patrick McCrory, marchand, et John P. Whelan, imprimeur et éditeur, tous des cité et district de Montréal, ont intention de demander au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil, des Lettres Patentes, accordant à eux et à telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie à être créée en corps politique et incorporé.

Le nom incorporé de la dite compagnie à être ainsi créée sera "The Post Printing and Publishing Company".

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée, est l'impression et la publication d'un journal ou journaux en la cité de Montréal, et de faire les affaires d'impression et de publication en général.

Les affaires de la dite compagnie seront transigées en la cité de Montréal, dans le dit district de Montréal, en cette Province.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de cinquante mille piastres courant.

Le nombre des actions du dit fonds social sera de mille, et le montant de chaque action sera de cinquante piastres courant.

Les susdits James E. Mullin, Michael Campbell Mullin, John Crilly, Patrick McCrory et John P. Whelan, tous résidents en Canada et sujets de Sa

District of Montreal. }
No. 656.

Superior Court.

Malvina Celerier said Roch has instituted, at Montreal, an action for separation as to property, against her husband, Bazile Vernier said Ladouceur, contractor and carpenter, of Montreal.

ARTHUR DESJARDINS,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 29th April, 1879. 3940

At a meeting of the county council held at Percé, the twelfth day of March, one thousand eight hundred and seventy nine, the following resolution was unanimously carried :

That whereas the territory comprised within the following limits, to wit : bounded on the east by Gaspé Bay, on the west by the township line of York, on the north by the waters of Gaspé Bay, and on the south by the river Saint John, is now a part of the municipality of the township of Douglas, in the county of Gaspé.

Whereas the said territory contains a population of over three hundred souls, and that in the remaining portion of the said municipality, there remains a population of more than three hundred souls.

Whereas a petition has been presented to this council, signed by two thirds and more of the electors of said territory, even of the remaining portion of said municipality, praying for the said facts, and that said territory be detached from the said municipality and erected into a separate municipality, and whereas public notice has been duly given of the said petition, and that on the whole it is just and expedient to grant the said prayer.

That it be resolved and it is hereby resolved that the said territory, is hereby detached and separated from the said municipality of the township of Douglas, and erected into a separate municipality to be known and designated according to law as the municipality of Sandy Beach West, part of the township of Douglas, and the remaining part to be known and designated under the name of the municipality of the east part of the township of Douglas.

(Signed,) GEORGE PREVEL,
Warden.

Attested, True copy,
WILLIAM FLYNN, W. FLYNN,
Secretary Treasurer. Secretary Treasurer.
4318

Public notice is hereby given that the undersigned James E. Mullin, merchant, Michael Campbell Mullin, printer and publisher, John Crilly, paper manufacturer, Patrick McCrory, merchant, and John P. Whelan, printer and publisher, all of the city and district of Montreal, intend to apply to the Lieutenant Governor of the Province of Quebec in council for Letters Patent, constituting them and others who may become shareholders in the company thereby to be created a body politic and corporate.

The corporate name of the said company so to be created shall be "The Post Printing and Publishing Company."

The object for which the incorporation of said company is sought, is the printing and publishing of a newspaper or newspapers at the city of Montreal, and the carrying on of a general printing and publishing business.

The operations of the said company shall be carried on at the city of Montreal, in said district of Montreal, in this Province.

The capital stock of the said company shall be fifty thousand dollars currency.

The number of the shares in the said capital stock shall be one thousand, and the amount of each share shall be fifty dollars currency.

The above named James E. Mullin, Michael Campbell Mullin, John Crilly, Patrick McCrory, and John P. Whelan, all of whom are resident in

Majesté, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

J. E. MULLIN,
M. C. MULLIN,
JOHN CRILLY,
P. McCORRY,
JOHN P. WHELAN,

DOHERTY & DOHERTY,
Soliciteurs des requérants.

Montréal, 30 avril 1879. 3975 4

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de C. M. Desislets, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, 112, rue Saint-François Xavier, Montréal, lundi, le deuxième jour de juin, A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un consentement à la décharge du failli, déposé entre les mains du syndic, signé tel que requis par la loi.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

Montréal, 15 mai 1879. 4443

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Poupart & Grisé, commerçants, de Saint-Césaire, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le quatrième jour de juin prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de leurs affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 19 mai 1879. 4467

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Arcade Decelles, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, et province de Québec, marchand et commerçant, y faisant affaires sous les nom et raison de Langelier & Decelles, failli.

Une assemblée des créanciers aura lieu en mon bureau, à Montréal, lundi, le neuvième jour de juin, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge déposé entre mes mains en cette affaire.

THOMAS DARLING,

182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 mai 1879. 4465

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alexis Pichette, boucher et commerçant, de Saint-Hyacinthe, failli.

Je, soussigné, Michel Esdras Bernier, syndic officiel pour le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, résidant à Saint-Hyacinthe, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 20 mai 1879. 4499

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

John Home, Demendeur; vs. John Lane, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest émané en cette cause.
T. CHARLAND,
Syndic officiel.

Québec, 20 mai 1879. 4497

Canada and subjects of Her Majesty, shall be the first directors of the said company.

J. E. MULLIN,
M. C. MULLIN,
JOHN CRILLY,
P. McCORRY,
JOHN P. WHELAN,

DOHERTY & DOHERTY,
Solicitors for Applicants.

Montreal, 30th April, 1879. 3976

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of C. M. Desislets, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, 112, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the second day of June A. D. 1879, at three o'clock afternoon, to consider consent to discharge of insolvent, deposited with assignee, signed as required by law.

ALEX. MOFFAT,
Official assignee.

Montreal, 15th May, 1879. 4444

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Poupart & Grisé, traders, of Saint Césaire, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the fourth day of June next, at ten o'clock a. m., to receive statement of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 19th May, 1879. 4468

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Arcade Decelles, of the town of Saint John, in the district of Iberville, and province of Quebec, merchant and trader, doing business there under the name and firm of Langelier & Decelles, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at my office, in Montreal, on Monday, the ninth day of June, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration the deed of composition and discharge filed with me in this matter.

THOMAS DARLING,

182, Saint James street,
Montreal, 19th May, 1879. 4466

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexis Pichette, butcher and trader, of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

I, the undersigned, Michel Esdras Bernier, official assignee for the judicial district of Saint-Hyacinthe, residing at Saint-Hyacinthe, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 20th May, 1879. 4500

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

John Home, Plaintiff; vs. John Lane, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.
T. CHARLAND,
Official assignee.

Quebec, 20th May, 1879. 4498

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael Lowrey, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Arthur H. Plimsoll, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Syndic.

Hamilton Chambers,
Montréal, 20 mai 1879. 4489

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Antoine Napoléon Charpentier, failli.

Le vingt-deuxième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

ANTOINE NAPOLEON CHARPENTIER,
Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 19 mai 1879. 4477

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John F. Brooks, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Mercredi, le deuxième jour de juillet prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge sous le dit acte.

JOHN F. BROOKS.
Per D. BARRY,
Procureur *ad litem*.

Montréal, 19 mai 1879. 4485

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moise Lafaille, commerçant, du village de Coaticook, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le dit village de Coaticook, P.Q., jeudi, le cinquième jour de juin 1879, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic provisoire.

Coaticook, 19 mai 1879. 4501

ACTE DE FAILLITE DE 1875

In re:— D. O. Coulombe, failli.

En ma qualité de syndic officiel, dans et pour le district de Montmagny, je, soussigné, déclare être demeuré syndic à la faillite ci-dessus, faute d'assemblée des créanciers. En conséquence, les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

F. X. TALBOT,
Syndic.

Montmagny, 20 mai 1879. 4505

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 435. }

Dans l'affaire de "Sampson Bros.," faillis.

Vendredi, le vingt-septième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

ROBERT SAMPSON &
RICHARD SAMPSON,
Par TOUSIGNANT & PINAULT,
Procureurs *ad litem* des faillis.

Québec, 21 mai 1879. 4507

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michael Lowrey, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur H. Plimsoll, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Assignee.

Hamilton Chambers,
Montreal, 20th May, 1879. 4490

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of Antoine Napoléon Charpentier, an Insolvent.

On the twenty fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANTOINE NAPOLEON CHARPENTIER,
Per LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 19th May, 1879. 4478

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John F. Brooks, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the second day of July next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN F. BROOKS,
Per D. BARRY,
Attorney *ad litem*.

Montreal, 19th May, 1879. 4486

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Moise Lafaille, trader, of the village of Coaticook, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the said village of Coaticook, P. Q., on Thursday, the fifth day of June, 1879, at two o'clock p. m., to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

H. C. H. CHAGNON,
Interim assignee.

Coaticook, 19th May, 1879. 4502

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re:— D. O. Coulombe, an Insolvent.

In my quality of official assignee, in and for the district of Montmagny, I, the undersigned, declare that I remain assignee to the said insolvent's estate in default of a meeting of creditors. Accordingly, the creditors are notified to file their claims before me within one month.

F. X. TALBOT,
Assignee.

Montmagny, 20th May, 1879. 4506

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 435. }

In the matter of "Sampson Bros.," Insolvents.

Friday, the twenty seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ROBERT SAMPSON &
RICHARD SAMPSON,
By TOUSIGNANT & PINAULT,
Attorneys *ad litem* for insolvents.

Quebec, 21st May, 1879. 4508

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada.
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Alexander Seath, des cité et district de Montréal, marchand, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et vendredi, le vingt-septième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

ALEXANDER SEATH,
Par L. N. BENJAMIN,
Son procureur *ad litem*

Montréal, 21 mai 1879. 4491

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de "La Compagnie de Papier Genin," failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 20 mai 1879. 4493

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paul Couture, failli.

Par un ordre donné par l'Honorable Juge L. B. Caron, une assemblée des créanciers dans l'affaire ci-dessus sera tenu au bureau du soussigné, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-ville, Québec, lundi, le deuxième jour de juin prochain, à deux heures p. m., en vue de nommer un syndic.

ODILON ROY,
Syndic officiel

Québec, 21 mai 1879. 4517

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Frederick L. Hart, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FREDERICK L. HART,
Par ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 13 mai 1879. 4259²

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Gardner, senior, et Robert Gardner, junior, tous deux des cité et district de Montréal, manufacturiers et commerçants, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de R. Gardner & Fils, tant individuellement que tels associés, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le quatrième jour de juin 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 mai 1879. 4329 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada.
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Alexander Seath, of the city of Montreal, in the district of Montreal, merchant, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Friday, the twenty seventh day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ALEXANDER SEATH,
By L. N. BENJAMIN,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 21st May, 1879. 4492

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of "La Compagnie de Papier Genin," an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 20th May, 1879. 4494

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Paul Couture, an Insolvent.

By order given by the Honorable Judge L. B. Caron, a meeting of creditors in the above estate will be held at the office of the undersigned, No. 56, Saint Peter street, Lower Town, Quebec, Union Bank Buildings, on Monday, the second day of June next, at two o'clock p. m., for the purpose of appointing an assignee.

ODILON ROY,
Official assignee.

Quebec, 21st May, 1879. 4518

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Frederick L. Hart, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Thursday, the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FREDERICK L. HART,
By ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 13th May, 1879. 4260

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Gardner, senior, and Robert Gardner, junior, both of the city and district of Montreal, manufacturers and traders, and there doing business together in partnership under the name, style and firm of R. Gardner & Son, and as individually as such co-partners, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named Insolvents will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the fourth day of June, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 14th May, 1879. 4330

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jarvis C. Ellis, propriétaire de moulin, du village de Waterloo, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux objections jusqu'au premier jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
4231 2

Waterloo, Q., 7 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Samuel Woods, des cité et district de Montréal, importateur et commerçant, et y faisant affaires en société avec Elizabeth Woods, de la dite cité de Montréal, fille majeure et usante de ses droits comme associée spéciale, sous les nom et raison de Samuel Woods & Compagnie, et le dit Samuel Woods comme ayant ci-devant fait affaires en société avec feu Benjamin Whalley, sous les nom et raison de Whalley & Woods, failli.

Le onzième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

SAMUEL WOODS.
Par ses procureurs *ad litem*,
J. & W. A. BATES.
4113 3

Montréal, 9 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières.

Dans l'affaire de Evariste Rochette, failli.

Le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

EVARISTE ROCHELETTE,
Par M. HONAN,
Son procureur *ad litem*,
4303 2

Trois-Rivières, 13 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Dufresne, fils, du village de Montcalm, dans la paroisse de Saint-Liguori, dans le district de Joliette, commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de juin A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. MAGNAN,
C. O. PERRAULT,
Syndic-conjoints.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 mai 1879. 4325 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael Colwell Mullarky et Samuel Coulson, tous deux de la cité de Montréal, manufacturiers de chaussures et associés, faisant affaires ensemble en société, comme tels, sous les nom et raison de Mullarky & Compagnie, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.
115, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 15 mai 1879. 4323 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Jarvis C. Ellis, mill owner, of the village of Waterloo, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the first day of June now next, after which dividend will be paid.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
4232

Waterloo, Q., 7th May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Samuel Woods, of the city and district of Montreal, importer and trader, and there doing business in co-partnership with Elizabeth Woods, of the said city of Montreal, *fille majeure et usante de ses droits*, as a special partner, under the name style and firm of Samuel Woods & Company, and the said Samuel Woods as having heretofore carried on business in co-partnership with the late Benjamin Whalley, under the name style and firm of Whalley & Woods, an Insolvent.

On the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

SAMUEL WOODS.
By his attorneys *ad litem*,
J. & W. A. BATES.
4114

Montreal, 9th May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Three Rivers.

In the matter of Evariste Rochette, an Insolvent.

On the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EVARISTE ROCHELETTE,
Per M. HONAN,
His attorney *ad litem*.
4304

Three Rivers, 13th May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Dufresne, *fils*, of the village of Montcalm, in the parish of Saint Liguori, in the district of Joliette, trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared on the above matter, open to objection until the fourth day of June A. D. 1879, after which dividend will be paid.

A. MAGNAN,
C. O. PERRAULT,
Joint assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 14th May, 1879. 4326

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michael Colwell Mullarky and Samuel Coulson, both of the city of Montreal, boot and shoe manufacturers and co-partners, carrying on trade and business together, and as such, under the name and firm of Mullarky & Company, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.
4324

115, Saint François Xavier street.
Montreal, 15th May, 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } Dans la Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Philippe Daneau, failli.
Le dix-neuvième jour de juin prochain, le sous-
signé fera application à la dite cour pour sa
décharge en vertu du dit acte.

PHILIPPE DANEAU,
Par M. HONAN,
Son procureur ad litem.

Trois-Rivières, 13 mai 1879. 4301 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Canada, } Cour Supérieure.
Province de Québec, } No. 397.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Bazile Potvin, failli.
Le vingt-septième jour de juin prochain, le sous-
signé demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte.

BAZILE POTVIN,
Par TOUSIGNANT & PINAULT,
Ses procureurs ad litem.

Québec, 15 mai 1879. 4271 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de John Bryans, de la cité de Mont-
réal, failli.

Le failli a déposé entre mes mains un consente-
ment par écrit à sa décharge signé par la majorité
en nombre de ses créanciers qui ont prouvé des
réclamations de cent piastres chacun et au-dessus,
et les créanciers sont notifiés de s'assembler à
mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de
Montréal, mardi, le troisième jour de juin pro-
chain, à onze heures de l'avant-midi, pour pren-
dre en considération le dit consentement à sa
décharge.

A. F. RIDDELL,
Syndic.

Western Chambers,
Montréal, 14 mai 1879. 4319 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Canada, } Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph James & Enock James,
tous deux de la cité et district de Montréal,
entrepreneurs et couvreurs, faillis.

Lundi, le seizième jour de juin prochain, les
soussignés demanderont à la dite cour leur
décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH JAMES,
ENOCK JAMES.
Par KELLER & McCORKILL,
Procureurs ad litem.

Montréal, 8 mai 1879. 4159 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de J. M. Ouellet, Saint-Anselme,
failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de
la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette
affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs
réclamations sous un mois, et sont par le présent
notifiés que, lundi, le deuxième jour de juin pro-
chain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu à
mon bureau, No. 23, rue Saint-Pierre, en la cité
de Québec, une assemblée pour prendre en con-
sidération un acte de composition et décharge
dont les termes sont de payer cinquante-six cents
et un quart dans la piastre, par billets promis-
soires, à quatre, huit, douze et seize mois, garantie.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 15 mai 1879. 4427 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } In the Superior Court.
Province of Quebec, }
District of Three Rivers. }
In the matter of Philippe Daneau, an Insolvent.
On the nineteenth day of June next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said act.

PHILIPPE DANEAU,
Per M. HONAN,
His attorney ad litem.

Three Rivers, 13th May, 1879. 4302

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

Canada, } Superior Court.
Province of Quebec, } No. 397.
District of Québec. }

In the matter of Bazile Potvin, an Insolvent.
On the twenty seventh day of June next, the
undersigned will apply to the said court for a dis-
charge under the said act.

BAZILE POTVIN,
By TOUSIGNANT & PINAULT,
His attorneys ad litem.

Quebec, 15th May, 1879. 4272

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of John Bryans, of the city of Mon-
tréal, an Insolvent.

The insolvent has filed with me a consent in
writing to his discharge signed by a majority in
number of his creditors who have proved claims
of one hundred dollars each and upwards, and the
creditors are notified to meet at my office, No. 22,
Saint John street, in the city of Montréal, on
Tuesday, the third day of June next, at eleven
o'clock in the forenoon, to take into consideration
said consent to discharge.

A. F. RIDDELL,
Assignee.
Western Chambers,
Montréal, 14th May, 1879. 4320

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

Canada, } Superior Court.
Province of Quebec, }
District of Montréal. }

In the matter of Joseph James & Enock James,
both of the city and district of Montréal, con-
tractors and roofers, Insolvents.

On Monday, the sixteenth day of June next,
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

JOSEPH JAMES,
ENOCK JAMES.
Per KELLER & McCORKILL,
Attorneys ad litem.

Montréal, 8th May, 1879. 4160

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of J. M. Ouellet, of Saint-Anselme,
an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official as-
signee, of the town of Lévis, has been appointed
assignee in this affair. Creditors are requested to
file their claims before me within one month, and
are by the present notified that on Monday, the
second day of June next, at three o'clock p.m.,
will take place at my office, No. 23, Saint-Peter
street, in the city of Québec, a meeting of the
creditors to take into consideration a deed of
composition and discharge which terms are to pay
fifty six and a quarter cents in the dollar, by pro-
missory notes, at four, eight, twelve and sixteen
months, secured.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Québec, 15th May, 1879. 4428

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de James C. Gordon, failli.
Lundi, le deuxième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge en vertu de la dite acte.

JAMES C. GORDON,
Par KERR & CARTER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 23 avril 1879. 3669 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de John O'Malley, de Québec, failli.
Mardi, le troisième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN O'MALLEY,
Par ALLEYN, CHAUVEAU,
LIVVERNOIS & ALLEYN,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 21 avril 1879. 3743 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Grenier, failli.
Le treizième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BAPTISTE GRENIER,
Par ALPHONSE LUSIGNAN,
Son procureur *ad litem*.
Hull, 8 mai 1879. 4185 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu.

Dans l'affaire de Charles Gélinas, failli.
Lundi, le neuvième jour de juin prochain (1879), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES GELINAS,
Par E. LAREAU,
Son procureur *ad litem*.
Sorel, 29 avril 1879. 3919 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire de Henry E. Taylor, du canton de Eaton, hôtelier, failli.
Vendredi, le sixième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront au juge de la cour supérieure siégeant en faillite pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

Par IVES, BROWN & MERRY,
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, 26 avril 1879. 3843 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Gaspé.

Dans l'affaire de George N. Jenne & Cie., faillis.
Jeudi, le douzième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

GOWEN & LLOYD,
Procureurs *ad litem* des faillis.
New-Carlisle, 30 avril 1879. 3885 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of James C. Gordon, an Insolvent.
On Monday, the second day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES C. GORDON,
By KERR & CARTER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 23rd April, 1879. 3670

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of John O'Malley, of Quebec, an Insolvent.
On Tuesday, the third day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN O'MALLEY,
Per ALLEYN, CHAUVEAU,
LIVVERNOIS & ALLEYN,
His attorneys *ad litem*.
Quebec, 21st April, 1879. 3744

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Ottawa.

In the matter of Jean Baptiste Grenier, an Insolvent.
On the thirteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JEAN BAPTISTE GRENIER,
By ALPHONSE LUSIGNAN,
His attorney *ad litem*.
Hull, 8th May, 1879. 4186

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu.

In the matter of Charles Gélinas, an Insolvent.
Monday, the ninth day of June next, (1879), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES GELINAS,
By E. LAREAU,
His attorney *ad litem*.
Sorel, 29th April, 1879. 3920

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Henry E. Taylor, of the township of Eaton, hotel keeper, an Insolvent.
On Friday, the sixth day of June next, the undersigned will apply to the judge of the Superior court, sitting in Insolvency for a discharge under said act.

IVES, BROWN & MERRY.
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, 26th April, 1879. 3814

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Gaspé.

In the matter of George N. Jenne & Co., Insolvent.
On Thursday, the twelfth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GOWEN & LLOYD,
Attorneys *ad litem* for Insolvents.
New Carlisle, 30th April, 1879. 3886

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire James Thompson et Dame Mary Susan Pheris, épouse dument séparée de biens de Lord Tom Whitehead, tous deux de la cité de Montréal, dans la province de Québec, tant individuellement qu'en leur qualité de membres de la société Thomson, Whitehead & Co., faillis.

Mercredi, le onzième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JAMES THOMSON,
MARY SUSAN WHITEHEAD.
Montréal, 6 mai 1879. 4077 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de J. O. Pelletier, de Halifax Sud, failli.

Le vingtième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

J. O. PELLETIER,
Par EUGENE CREPEAU,
Son procureur *ad litem*.
Arthabaskaville, 15 mai 1879. 4423 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Richard Jellyman, des cité et district de Montréal, commerçant, et y faisant affaires et ailleurs comme fabricant de boîtes de papier, sous les nom et raison de R. Jellyman, comme fabricant de collets de papier, sous les nom et raison de Rice Frères, et comme machiniste, sous les nom et raison de "The Union Machine Company," failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour de juin 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 mai 1879. 4397 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Rhéaume, failli.
Un bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le trente-unième jour de mai 1879, après laquelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 mai 1879. 4403 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Isaac Desjardins, failli.
Un bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le trente-unième jour de mai 1879, après laquelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 mai 1879. 4401 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of James Thomson and Dame Mary Susan Pheris, wife duly separated as to property of Lord Tom Whitehead, both of the city of Montreal, in the province of Quebec, as well individually as in their capacity of members of the firm of Thomson, Whitehead & Co., Insolvents.

On Wednesday, the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES THOMSON,
MARY SUSAN WHITEHEAD.
Montréal, 6th May, 1879. 4078

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of J. O. Pelletier, of Halifax South, an Insolvent.

On the twentieth day of June next, at eleven of the clock in the forenoon, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. O. PELLETIER,
By EUGENE CREPEAU,
His attorney *ad litem*.
Arthabaskaville, 15th May, 1879. 4424

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Jellyman, of the city and district of Montreal, trader, and doing business there and elsewhere as paper box manufacturer, under the name and style of R. Jellyman, as paper collar manufacturer, under the name and style of Rice Brothers, and as machinist, under the name and style of "The Union Machine Company," an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of June, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 15th May, 1879. 4398

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Rheume, an Insolvent.
A dividend sheet on immovables has been prepared open to objection until Saturday, the thirty first day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 15th May, 1879. 4404

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Isaac Desjardins, an Insolvent.
A dividend on immovables has been prepared open to objection until Saturday, the thirty first day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 15th May, 1879. 4402

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. E. Blumhart, faisant affaires à Québec, sous la raison sociale de Blumhart & Cie., failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, lundi, le neuvième jour de juin prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge du failli.

J. AUGER,

Syndic.
4375 2

Québec, 16 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis N. St. Pierre, de Shefford Ouest, dans le district de Bedford, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,

Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 13 mai 1879.

4315 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de G. I. Audette & Cie., faillis.
Un second et dernier bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour de juin prochain, après lequel les dividendes seront payés.

J. AUGER,

Syndic.
4371 2

Québec, 16 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Meade Blake, Demandeur; contre Jones M. Chapman, Défendeur.

Un bref de saisie a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 mai 1879.

4341 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Benjamin LeBaron, Demandeur; vs. Elie Audet, Défendeur.

Un bref de saisie a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 mai 1879.

4335 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hormisdas Bourque, du village Saint-Gabriel, dans le district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Frigon & Globensky, Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, district de Montréal, mardi, le troisième jour de juin prochain, A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération une offre par écrit faite par le failli pour un acte de composition et décharge, savoir: dix cents dans la piastre sur les réclamations non garanties, devant être payés en trois versements égaux, par billets promissaires, à six, douze et dix-huit mois, sans intérêt ni endossements, aussi pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. FRIGON,

Syndic.

Bureau de Frigon & Globensky,
Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 15 mai 1879.

4421 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of W. E. Blumhart, trading under the name and style of Blumhart & Co., an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, in Quebec, on Monday, the ninth day of June next, at eleven o'clock a. m., to consider the insolvents' deed of composition and discharge.

J. AUGER,

Assignee.
4376

Quebec, 16th May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis N. St. Pierre, of West Shefford, in the district of Bedford, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on composition has been prepared open to objection until the eighteenth day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,

Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
353, Notre Dame street,
Montreal, 13th May, 1879.

4316

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of G. I. Audette & Co., Insolvents.
A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until the second day of June next, after which dividends will be paid.

J. AUGER,

Assignee.
4372

Quebec, 16th May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Meade Blake, Plaintiff; against Jones M. Chapman, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. EDWARD EASTMURE,

Official assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879.

4342

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Benjamin LeBaron, Plaintiff; vs. Elie Audet, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. EDWARD EASTMURE,

Official assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879.

4336

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Hormisdas Bourque, of the village of Saint Gabriel, in the district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet in the office of Frigon & Globensky, Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill, in the city of Montreal, district of Montreal, on Tuesday, the third day of June next, A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration an offer made in writing by the insolvent for a deed of composition and discharge, namely: at ten cents in the dollar on the unsecured claims, to be paid in three equal instalments, at six, twelve and eighteen months, without interest or endorsement, and also to settle the affairs of the estate generally.

J. FRIGON,

Assignee.

Frigon & Globensky's Office,
Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 15th May, 1879.

4422

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Patton, de Montréal, plombier et gazier, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,

Syndic.

97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 mai 1879.

4379 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Tees Frères, de Montréal, manufacturiers et commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes des produits de la vente de l'immeuble connue comme lot No. 1054, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,

Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 15 mai 1879.

4393 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Daniel Munro et William Bickerstaff, tous deux de la cité et district de Montréal, plombiers et gaziers, et y faisant affaires ensemble en société sous les noms de Munro & Bickerstaff, tant individuellement que tels associés, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le deuxième jour de juin 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération le consentement à une décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 14 mai 1879.

4327 2

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 1068.

Le quinzième jour de mai mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'Hon. M. le Juge PAPINEAU.

In re :—George L. Perry, Failli,
et

R. Lafamme, Requéant.

Il est ordonné, sur la requête du requérant, qu'une assemblée des créanciers du dit failli soit tenue dans la salle des faillites pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le dixième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit George L. Perry, au lieu et place d'Alphonse Doutré.

(Par ordre),

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

4479

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Richard Patton, of Montreal, plumber and gasfitter, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the second day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,

Assignee.

97, Saint James street,
Montreal, 15th May, 1879.

4380

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Tees Brothers, of Montreal, manufacturers and traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet from proceeds of sale of immoveable known as lot No. 1054, on the official plan and book of reference of the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, has been prepared open to objection until the fourth day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,

Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 15th May, 1879.

4394

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Daniel Munro and William Bickerstaff, both of the city and district of Montreal, plumbers and gasfitters, and there doing business together in partnership under the name style and firm of Munro & Bickerstaff, and as well individually as such co-partners, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the second day of June, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the consent to a discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street,
Montreal, 14th May, 1879.

4328

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
No. 1068.

The fifteenth day of May, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice PAPINEAU.

In re :—George L. Perry, Insolvent,
and

R. Lafamme, Petitioner.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said insolvent be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the tenth day of June next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said George L. Perry, in lieu and place of Alphonse Doutré.

(By order.)

GEORGE PYKE,
Deputy P. C. S.

4480

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 97.

Le dixième jour de mai mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'Honorable M. le juge PAPINEAU.
Dans l'affaire de Louis Cadieux,

Failli,
Alphonse Doutre, et Syndic,
et
Jacques Grenier et Hercule Giroux, Requérents.

Il est ordonné sur la requête des requérants, qu'une assemblée des créanciers du dit Louis Cadieux, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Louis Cadieux, au lieu et place de Alphonse Doutre, absent de la Puissance du Canada.

(Par ordre,)

GEORGE PYKE,

4409 2 Député P. C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Duguay, du Petit Pabos, dans le comté de Gaspé, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, à Percé, dans le comté de Gaspé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Adélaïde de Pabos, de un arpent et un quart de front sur quarante arpents de profondeur; bornée d'un côté à l'ouest par Robert Duguay, junior, à l'est par Julien Duguay, en front par la mer, et par derrière par les terres du second rang—avec une maison, une grange, un magasin et deux hangars dessus construits, circonstances et dépendances.

2. Une terre située à Pabos susdit, d'un demi arpent de front sur quarante de profondeur; bornée à l'ouest par Julien Duguay, à l'est par Thomas Jones, en front par la mer, en arrière par les terres du second rang—avec une maison et une grange dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une terre située au susdit lieu de Pabos, de trois quarts d'arpent de front sur quarante de profondeur; bornée à l'ouest par les représentants de feu Urbain Blais, à l'est par Joseph Beaulin, en front par la mer, et en arrière par les terres du second rang.

4. Un lot de terre situé au même lieu, de quatre arpents de front sur un arpent de profondeur; bornée à l'est par Frédéric LeBlanc, à l'ouest par

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
No. 97.

The tenth day of May, eighteen hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice PAPINEAU.
In the matter of Louis Cadieux,

Insolvent,
Alphonse Doutre, and Assignee,
and
Jacques Grenier and Hercule Giroux, Petitioners.

It is ordered on the application of the petitioners, that a meeting of the creditors of the said Louis Cadieux, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of June next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Louis Cadieux, in place and stead of said Alphonse Doutre, absent from the Dominion of Canada.

(By order,)

GEORGE PYKE,

4410 Député P. C. S.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Robert Duguay, of Little Pabos, in the county of Gaspé, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at Percé, in the county of Gaspé, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A land situated in the parish of Sainte Adélaïde of Pabos, measuring one acre and a quarter in front by forty acres in depth; bounded towards the west by Robert Duguay, junior, towards the east by Julien Duguay, in front by the sea, and in rear by the lands of the second range—with a house, a barn, a shop and two stores thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situated at Pabos aforesaid, measuring one half acre in front by forty acres in depth; bounded towards the west by Julien Duguay, towards the east by Thomas Jones, in front by the sea, and in rear by the lands of the second range—with a house and a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A land situated at Pabos aforesaid, measuring three quarters of an acre in front by forty acres in depth; bounded to the west by the representatives of the late Urbain Blais, to the east by Joseph Beaulin, in front by the sea, and in rear by the lands of the second range.

4. A lot of land situated at the same place, measuring four acres in front by one acre in depth; bounded towards the east by Frédéric LeBlanc,

Thomas Jones, en front par la mer, et en arrière par le chemin de la Reine.

5. Un lot de terre situé au même lieu, de un arpent de front sur un arpent de profondeur; borné à l'est par Robert Duguay, junior, à l'ouest par Archibald Kerr, en front par la mer, et en arrière par le chemin de la Reine.

6. Une terre située au susdit lieu de Pabos, d'un demi arpent de front sur quarante de profondeur; borné à l'ouest par Thomas Jones, à l'est par Archibald Kerr, en front au chemin de la Reine, et en arrière aux terres du second rang.

7. Une terre située au même lieu, de un arpent de front sur quarante de profondeur; bornée à l'ouest par Michel Cyr, à l'est par Félix Leblanc, en front par la mer, et en arrière par les terres du second rang.

Pour être vendus au bureau du registrateur du comté de Gaspé, à Percé, MARDI, le DOUZIEME jour du mois d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. Z. JONCAS,
Syndic.
4441

Percé, 16 mai 1879.

[Première publication, 23 mai 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Benard Bastien & Cie, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

Comme appartenant à Benoit Bastien, l'un des faillis ci-dessus mentionnés.

1. Une terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Vincent de Paul, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front au chemin à barrière de Terrebonne, en arrière aux terres de la Côte Saint-François, d'un côté au sud-ouest à la moitié de terre ci-après désignée, et d'autre côté au nord-est partie à Dame C. E. Germain, et partie à Melasippe Auclair—avec une maison en pierre, deux granges et autres bâties dessus érigées; à déduire un emplacement appartenant à Dame Germain.

La dite terre étant connue et désignée comme lot No. 126, du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent de Paul.

2. Une grève le long de la Rivière des Prairies, entre la dite rivière, au sud-est les emplacements de Jérémie Leblanc et Joseph Mayé, au nord-ouest, et entre Auguste Sigouin, au nord-est et la moitié de terre ci-après au sud-ouest—avec droit de passage dans le chemin de la côte qui communique du dit chemin de barrière de Terrebonne à la dite grève.

La dite grève étant connue et désignée comme faisant partie du lot No. 126, du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent de Paul.

3. La jouissance et l'usufruit de la juste moitié, côté nord-est d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Vincent de Paul, contenant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, et plus ou moins; prenant devant à la dite rivière des Prairies, par derrière aux terres de la Côte Saint-François; tenant d'un côté au nord-est partie à Pierre Hamelin et partie à la terre en second lieu désignée, et d'autre côté au sud-ouest à Chry-

towards the west by Thomas Jones, in front by the sea, and in rear by the Queen's road.

5. A lot of land situated at the same place, measuring one acre in front by one acre in depth; bounded to the east by Robert Duguay, junior, to the west by Archibald Kerr, in front by the sea, and in rear by the Queen's road.

6. A land situated at Pabos aforesaid, measuring one half acre in front by forty acres in depth; bounded towards the west by Thomas Jones, towards the east by Archibald Kerr, in front by the Queen's road, and in rear by the lands of the second range.

7. A land situated at the same place, measuring one acre in front by forty in depth; bounded to the west by Michel Cyr, to the east by Félix Leblanc, in front by the sea, and in rear by the lands of the second range.

To be sold at the office of the registrar of the county of Gaspé, at Percé, on TUESDAY, the TWELFTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. Z. JONCAS,
Assignee.
4442

Percé, 16th May, 1879.

[First published, 23rd May, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Benard Bastien & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

As belonging to Benoit Bastien, one of the insolvents above named.

1. A lot of land situate and being in the parish of Saint Vincent de Paul, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the Terrebonne Turnpike road, in rear by the Côte Saint François, on one side towards the south west by the half of the lot hereinafter described, and on the other side towards the north east partly by Dame C. E. Germain, and partly by Melasippe Auclair—with a stone house, two barns and other buildings thereon erected; from the sale of this lot is excepted, an emplacement belonging to Dame Germain.

The said lot of land being known and designated as lot No. 126, of the cadastral plan of the parish of Saint Vincent de Paul.

2. A beach lot on the River des Prairies, between the said river, on the south east the lots of Jérémie Leblanc and Joseph Mayé, on the north west, and between Auguste Sigouin, on the north east and half of the lot hereinafter described on the south west—with the right of way over the *chemin de la côte* which runs from the Terrebonne turnpike road to the said beach.

The said beach being known and designated as part of lot No. 126, of the cadastral plan of the parish of Saint Vincent de Paul.

3. The enjoyment and usufruct of the exact north east half of a lot of land situate in the said parish of Saint Vincent de Paul, containing an arpent and a half in front by forty arpents in depth, more or less, fronting on the said river des Prairies, extending in rear to the lot of la Côte Saint François; adjoining on one side towards the north east partly to the property of Pierre Hamelin and partly to the lot hereinafter secondly

sologue Lacasse—avec les bâtisses dessus érigées, sujet à une rente annuelle durant la jouissance de \$216.

Le dit lot étant connu et désigné comme faisant partie du lot No. 121, du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent de Paul.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, MARDI, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau: No. 15, Place d'Armes.

Montréal, 20 mai 1879.

4495

[Première publication, 23 mai 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND- MENTS.

Dans l'affaire de Joseph Octave Sirois, de la Grande Rivière, dans le comté de Gaspé, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Percé, dans le comté de Gaspé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Une terre de forme irrégulière, contenant environ cinquante arpents en superficie, sise et située en la seigneurie de la Grande Rivière, de trois quarts d'arpents de front sur une profondeur de vingt-huit arpents où elle se termine en un front de deux arpents; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par les terres de la seconde concession, à l'est par la Fabrique Catholique Romaine de la Grande Rivière, et à l'ouest partie par Thomas Savage, et partie par Edouard Beaudin—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre sise et situé au village de la Grande Rivière, d'environ un arpent de front sur environ deux arpents de profondeur; borné d'un côté à l'est par une route conduisant à la rivière, à l'ouest partie par la corporation scolaire de la Grande Rivière, partie par Messieurs Charles Robin & Cie., et partie par la rivière, en front par le chemin de la Reine et en arrière par Thomas Savage—avec une maison, un hangar et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un lot de terre d'un demi arpent de front sur un arpent et un quart de profondeur, situé au village de la Grande Rivière; borné à l'est par Messieurs DeLaparelle & Frères, à l'ouest à la route sus-mentionnée, au nord à Thomas Savage, et au sud partie à Thomas Savage et partie à Thomas Carbery—avec une grange, un magasin et un hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

4. Tout ce lot de terre situé en la seigneurie de la Grande Rivière, connu et désigné sur le plan de la dite seigneurie sous le numéro vingt et un (21), comprenant les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs des terres de la dite seigneurie, et formant en tout deux cent quatre-vingt-douze acres en superficie.

5. Une terre située au lieu appelé "Anse-au-Porcépic", dans la seigneurie de Pabos, d'un arpent de front sur quarante de profondeur; tenant d'un côté à l'est à Narcisse Jones, à l'ouest à Joseph Desjardins; borné en front par le

described, and on the other side towards the south west by Chrysologue Lacasse—with the buildings thereon erected, subject to an annual rent of \$216, payable during the continuance of the usufruct.

The said lot being known and designated as part of lot No. 121, of the cadastral plan of the parish of Saint Vincent de Paul.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Vincent de Paul, on TUESDAY, the SEVENTEENTH day of JUNE next, at NOON.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes.

Montreal, 20th May, 1879.

4496

[First published, 23rd May, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND- MENTS.

In the matter of Joseph Octave Sirois, of Grand River, in the county of Gaspé, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, at Percé, in the county of Gaspé, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A land of irregular form, containing about fifty acres in superficies, situated in the seigniorie of Grand River, measuring three quarters of an acre in front by twenty eight acres in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the second concession, on the east by the Roman Catholic abric Flands, on the west partly by Thomas Savage, and partly by Edward Beaudin—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situated in the village of Grand River, measuring about one arpent in front by about two arpents in depth; bounded towards the east by a lane leading to the river, towards the west partly by the school corporation of Grand River, partly by Messrs Charles Robin & Co., and partly by the river, in front by the Queen's highway, and in rear by Thomas Savage—with a house a store and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot of land measuring one half acre in front by one acre and a quarter in depth, situated in the village of Grand River; bounded towards the east by Messrs. DeLaparelle & Brothers, towards the west by the undermentioned lane, towards the north by Thomas Savage, and to the south partly by Thomas Savage and partly by Thomas Carbery—with a barn, and two stores thereon erected, circumstances and dependencies.

4. All that lot of land situated in the seigniorie of Grand River, known and described on the official plan of the said seigniorie, under number twenty one (21), comprising the second, third, fourth, fifth and sixth ranges of the lands of the said seigniorie, and containing in all two hundred and ninety two acres in superficies.

5. A lot of land situated at the place called Anse au Porcépic, in the seigniorie of Pabos, measuring one acre in front by forty acres in depth; bounded in front by the sea, in rear by the lands of the second concession, to the east by Narcisse

golfe Saint-Laurent, en arrière par les terres de la seconde concession.

6. Un lot de terre situé en la seigneurie de la Grande Rivière, au second rang, d'un demi arpent de front sur vingt-huit de profondeur; borné à l'est par Janvier Sénéchal, à l'ouest par Pierre Saincœur, en front par les terres du premier rang, et en arrière par les terres de la seconde concession.

Pour être vendus au bureau du registrateur du comté de Gaspé, à Percé, MARDI, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. Z. JONCAS,
Syndic.
3801

Percé, 21 avril 1879.

[Première publication, 26 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Smardon, des cité et district de Montréal, marchand en gros et manufacturiers de chaussures, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement formant partie du numéro cent soixante et neuf (169), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, on la cité de Montréal, avec une maison en briques à deux étages, avec rez-de-chaussées en pierre et mansardes, (portant le numéro trois cent vingt-sept (327), de la rue Saint-George), et autres bâtisses sus-érigées, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur sur environ quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur, la dite mesure étant sans garantie, tel que le tout se trouve enclos; borné en front par la rue Saint-George, en arrière par une ruelle de dix-huit pieds de largeur, du côté sud-est par le terrain appartenant à la Montréal Building Association, de l'autre côté au nord-ouest par la propriété de la dite Association, avec le droit de passage sur la dite ruelle pour aller à la dite rue, et en arrière en commun avec les autres y ayant droit, mais aucun droit d'encombrer la dite ruelle d'aucune manière quelconque. Les murs de la dite maison et dépendances adjoignant la propriété voisine sont mitoyens—avec icelle.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 182, rue Saint-Jacques, Montréal, JEUDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. DARLING,
Montréal, 22 avril 1879. 3647 2
[Première publication, 26 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Vézina, de la paroisse Sainte-Foye, comté de Québec, meublier failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada,

Joncas, and to the west by Joseph Desjardins.

6. A lot of land situated in the seigniorie of Grand River, in the second range, measuring one half acre in front by twenty eighth in depth; bounded to the east by Janvier Sénéchal, to the west by Peter Saincœur, in front by the lands of the first range, and in rear by the lands of the second concession.

To be sold at the office of the registrar of the county of Gaspé, at Percé, on TUESDAY, the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. Z. JONCAS,
Assignee.
3802

Percé, 21st April, 1879.

[First published, 26th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Smardon, of the city and district of Montreal, wholesale boot and shoe manufacturer, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement forming part of the number one hundred and sixty nine (169), on the official plan and book of reference of Saint Lawrence ward, in the city of Montreal, having a two story brick house with one basement and mansard attics, (bearing number three hundred and twenty seven (327), of Saint George street), and other erections thereon, containing about twenty one feet six inches in width by about ninety eight feet in depth, said measurement being without warranty, as the whole is now enclosed; bounded in front by Saint George street, in rear by a lane eighteen feet wide, on the south easterly side by premises belonging to the Montreal Building Association, on the other side to the north west by the property of the said Association, with the use of said lane, to and from the street it leads to in common with others having a right therein, but no right to encumber the said lane in any manner whatever, the walls of said house and out premises where adjoining neighbouring premises being mitoyen—with such neighbouring premises.

To be sold at the office of the undersigned, No. 182, Saint James street, Montreal, on THURSDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

THOS. DARLING,
Montreal, 22nd April, 1879. 3648
[First published, 26th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Vezina, of the parish of Sainte Foye, county of Quebec, cabinet maker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undementioned immovable will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lopin de terre situé en la paroisse de Sainte-Foye, sur le côté sud du chemin du Cap Rouge, contenant neuf perches et onze pieds de front sur un arpent, quatre perches et deux pieds de profondeur, plus ou moins; borné par devant au nord par le chemin du Cap Rouge, en arrière au sud par William Quinn, d'un côté au nord-est par le dit William Quinn, et d'autre côté au sud-ouest par James Bowen—avec maison en bois lambrissée en briques et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Le dit lot étant le (No. 321), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Sainte-Foye, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu le dit immeuble, JEUDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Foye.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 25 avril 1879. 3747 2
[Première publication, 26 avril 1879.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Pilon & Cie., de Montréal, faillie.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

1. Un lot de terre situé en la cité de Montréal, contenant trente-deux pieds de front par quatre-vingt-trois pieds de profondeur, mesure anglaise, le dit lot étant une portion de lot connu sous le numéro 850-1, des plan et du livre de renvoi officiels de la subdivision du numéro 850, des plan et livre de renvoi officiel pour le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal; borné comme suit: en front par la rue Mignonne, en arrière par le résidu du dit lot 850-1, d'un côté au nord par le lot 850-2, de l'autre côté par la rue Saint-Hubert—avec une maison en briques et autres bâties dessus érigées.

2. Deux lots de terre situés en la cité de Montréal, connus et désignés sous les numéros 974-4 et 974-5, du plan et au livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal.

Pour être vendus au plus haut enchérisseur, JEUDI, le TROISIEME jour de JUILLET 1879, à MIDI, au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 3 mai 1879. 3991 2
[Première publication, 3 mai 1879.]

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate in the parish of Sainte Foye, on the south side of the Cap Rouge road, containing nine perches and eleven feet in front by one arpent and four perches and two feet in depth, more or less; bounded in front on the north by the Cap Rouge road, in rear on the south by William Quinn, on one side to the north east by the said William Quinn, and on the other side to the south west by James Bowen—together with a wooden house encased with brick and *hangar* thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot being (No. 321), shewn on the cadastral plan of the parish of Sainte Foye, and on the book of reference in connection therewith prepared by the commissioner of crown lands.

To be sold the said immovable, THURSDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock a. m., at the parochial church door of Sainte Foye.

J. AUGER,
Assignee.
3748

Quebec, 25th April, 1879.
[First published, 26th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of A. Pilon, & Co., of Montreal, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situate in the city of Montreal, containing thirty two feet in front by eighty three feet in depth, english measure, said lot being a portion of the lot known and designated as No. 850-1, of the subdivision plan and book of reference for No. 850, on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, in the city of Montreal; bounded as follows: in front by Mignonne street, in rear by the residue of said lot 850-1, on one side to the north by lot 850-2, on the other side by Saint Hubert street—with a brick house and outbuildings thereon erected.

2. Two lots of land situate in the city of Montreal, known and designated as numbers 974-4 and 974-5, on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, in the city of Montreal aforesaid.

To be sold to the highest bidder, at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on THURSDAY, the THIRD day of JULY, 1879, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 3rd May, 1879. 5992
[First published, 3rd May, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de Robt. et James McLeod, faillits.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé à la Côte Saint-Luc, dans la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, étant partie du lot connu et désigné sur le plan et cadastre officiel et au livre de renvoi de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro soixante et cinq (No. 65), et désigné sur le plan subdivisant le dit lot et au livre de renvoi d'icelui, déposé au bureau de l'honorable commissaire des terres de la couronne de la province de Québec, en vertu de l'article 2175 du Code Civil du Bas Canada, sous le numéro cinq cent sept (No. 507), et le dit lot connu et désigné aussi comme lot numéro six cent dix (No. 610), sur un certain plan fait par J. Riel, écuyer, arpenteur, de la cité de Montréal, subdivisant le dit lot No. 65, du plan de cadastre officiel et au livre de renvoi d'icelui, en lots à bâtir. Le dit lot mesurant quarante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par l'Avenue Molson, indiqué sur le dit plan, et sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu par le syndic soussigné, en la cité de Montréal, au palais de justice, dans la salle réservée aux affaires de faillite, le TRENTEIEME (30e) jour de JUIN prochain (1879.)

H. A. BAIN,
Syndic officiel.

235, rue Saint-Jacques,
Montréal, 23 avril 1879. 3695 2
[Première publication, 26 avril 1879.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } GABRIEL NARCISSE
No. 1450. } ACHILLE FORTIER,
écuyer, Demandeur, contre PIERRE BONHOMME
dit DULAC, Défendeur, savoir :

1. Une terre de six arpents de front sur partie

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

In the matter of Robt. and James McLeod, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot of land situate at Côte Saint Luc, in the parish of Montreal, county of Hochelaga, being portion of the lot known and designated on the official cadastral plan and in the book of reference of said parish of Montreal, as number sixty five (No. 65), and distinguished on the plan subdividing the said lot and the book of reference thereof, deposited in the office of the Honorable the commissioner of crown lands of the province of Quebec, under the 2175th article of the Civil Code of Lower Canada, as number five hundred and seven (No. 507), and said lot known and distinguished also as lot number six hundred and ten (No. 610), on a certain plan made by J. Riel, esquire, land surveyor, of the city of Montreal, subdividing the said lot No. 65, of the official cadastral plan and book of reference thereof, into building lots. Measuring said lot forty feet front by one hundred and twenty feet in depth, english measure, and more or less; bounded in front by Molson Avenue, shewn on said plan, and without any buildings thereon erected.

To be sold by the undersigned assignee, at the city of Montreal, at the court house, in the room assigned to proceedings in insolvency, the THIRTIETH (30th) day of JUNE next, (1879).

H. A. BAIN,
Official assignee.

235, Saint James street,
Montreal, 23rd April, 1879. 3696
[First published, 26th April, 1879.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } GABRIEL NARCISSE
No. 1450. } ACHILLE FORTIER, es-
quire, Plaintiff, against PIERRE BONHOMME
dit DULAC, Defendant, to wit :

1. A land of six arpents in front by thirty

trente et partie quarante arpents de profondeur, située en la dite paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, seigneurie Linière, premier rang; bornée en front à la rivière Chaudière, en arrière au bout de la dite profondeur; tenant d'un côté au nord-ouest au terrain de Isidore Dupuis dit Gilbert, et de l'autre côté au sud-est à celui de David Jalbert—avec ensemble la maison, grange et étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La dite terre sera vendue à la charge par l'adjudicataire de la rente viagère et alimentaire en faveur d'Abraham Perron et de Sophie Drouin, son épouse, telle qu'établie et mentionnée dans l'acte de donation par eux consenti à Cyprien Perron, leur fils, devant J. N. Chassé, le neuf février mil huit cent soixante et trois, et dûment enregistrée et en vertu d'autres actes postérieurs, telle que le défendeur y est tenue actuellement.

2. Une terre de forme irrégulière située en la dite paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, au premier rang nord-est de la rivière Chaudière, contenant environ cent-vingt-deux arpents en superficie; bornée en avant à la dite rivière Chaudière, en arrière au terrain de Jean Ferland, joignant d'un côté au nord-ouest partie à la terre de Charles Carter et partie au terrain de Joseph Voyer, et d'autre côté au sud-est partie à Joseph Doyon ou son représentant, et partie au terrain du dit Jean Ferland—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec la réserve en faveur de Joseph Bonhomme dit Dulac, de la récolte de grains, foin et légumes pour cette année sur les immeubles du défendeur ci-dessus désignés, et aussi avec droit de loger la dite récolte, dans les bâtiments construits sur les dites terres, et ce en vertu du bail authentique consenti au dit Joseph Bonhomme dit Dulac par le défendeur, le cinq novembre mil huit cent soixante et dix-huit.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 7 février 1879. 1573 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } JOACHIM LEMIEUX, De-
No. 686. } mandeur vs. VITAL CLICHE, Défendeur, savoir:

Un lopin de terre de deux arpents et demi de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins, situé en la paroisse de Saint-François, au premier rang nord-est de la rivière Chaudière, en la seigneurie Rigaud Vaudreuil; borné en front par le sud-ouest à une digue ou clôture d'embaras qu'il y a entre le front du dit lopin de terre et le terrain d'Edouard St. Pierre, représentant Joseph Rancour, qui l'avoi sine par ce côté, et en profondeur par le nord-est à David Roy, d'un côté au nord-ouest à Julien et Pierre Gendreau, et de l'autre côté au sud-est à Jean Rodrigue; avec droit à l'acquéreur, ses héritiers et ayant cause de communiquer librement en voiture ou à pied depuis le chemin de front du dit premier rang jusqu'au dit lopin de terre, par et sur le terrain du dit Joseph Rancour ou représentant, par le chemin à l'usage de celui-ci, et sans causer aucun dommage.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 19 février 1879 1691 3
[Première publication, 22 février 1879.]

arpents in depth partly and partly by forty arpents in depth, situate in the said parish of Sainte Marie de la Beauce, Linière seignior, first range; bounded in front by the river Chaudière, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west by the property of Isidore Dupuis dit Gilbert, and on the other side to the south east by the property of David Jalbert—with the house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said land to be sold subject to the charge upon the purchaser of the alimentary and life rent in favor of Abraham Perron and Sophie Drouin, his wife, such as stated and set forth in the deed of gift by them to Cyprien Perron, their son, before J. N. Chassé, on the ninth of February, one thousand eight hundred and sixty three, and duly registered, and in virtue of the subsequent deeds, as the defendant is thereto actually obliged.

2. A land of irregular outline situate in the said parish of Sainte Marie de la Beauce, in the first range north east of the river Chaudière, containing about one hundred and twenty two arpents in superficies; bounded in front by the said river Chaudière, in rear by the property of Jean Ferland, on one side to the north west partly by the property of Charles Carter and partly by the property of Joseph Voyer, and on the other side to the south east partly by Joseph Doyon or his representative, and partly by the property of the said Jean Ferland—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving in favor of Joseph Bonhomme dit Dulac, the crop of grain, hay and vegetables for this year, upon the immovable property of the defendant hereinabove described, with the right to store this crop in the buildings erected on the said lands, in virtue of the notarial lease to the said Joseph Bonhomme dit Dulac, by the defendant, on the fifth November, one thousand eight hundred and seventy eight.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marie de la Beauce, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of July next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 7th February, 1879. 1574
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce to wit: } JOACHIM LEMIEUX, Plain-
No. 686. } tiff; vs. VITAL CLICHE, Defendant, to wit:

A land of two arpents and a half in front by twenty arpents in depth, the whole more or less, situate in the parish of Saint François, in the first range north east of the river Chaudière, in the seignior Rigaud Vaudreuil; bounded in front to the south west by a dike or fence of felled trees, which is between the front of the said lot of land and the property of Edouard St. Pierre, representing Joseph Rancour, adjoining it on this side, and in rear to the north east by David Roy, on one side to the north west by Julien and Pierre Gendreau, and on the other side to the south east by Jean Rodrigue; with the right to the purchaser, his heirs and assigns, to pass freely, driving or in foot between the front road of the said range to the said lot of land, over and upon the property of the said Joseph Rancour or representative, by the road for the use of the latter, and without doing any damage.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of July next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 19th February, 1879.
[First published, 22nd February, 1879.] 1692

VENTITIONI EXPONAS A LA FOLLE
ENCHERE DE DAME MARIE
DUVAL.

Cour Supérieure—District de Québec.

Beauce, à savoir : } RICHARD HENRY WUR-
No. 1020. } R T E L E, de la cité de
Québec, en sa qualité de syndic officiel, à la suc-
cession de Charles François Bouchard et Domini-
que Lortie, par reprise d'instance pour les Deman-
deurs, les dits François Bouchard et Dominique
Lortie, de la cité de Québec, marchands, et faisant
affaires en société sous les nom et raison de Bou-
chard, Lortie & Cie., Demandeur ; contre LAU-
RENT BERNIER, de la paroisse de Saint-François,
dans le comté de Beauce, marchand, Défendeur,
à la folle enchère, frais et dépens de Dame
Marie Duval, épouse séparée de biens de M. Lau-
rent Bernier, de la paroisse de Saint-François de
Beauce, Défendeur, à savoir :

Un lot de terre, ou emplacement de quarante
pieds de front sur trois quarts d'arpent de profon-
deur, plus ou moins, situé en la paroisse de Saint-
François de la Beauce, dans le premier rang du
côté nord-est de la rivière Chaudière ; borné en
front au sud-ouest par le chemin de la Reine, en
arrière au nord-est par la terre d'Isidore Latu-
lippe, du côté nord-ouest par la terre de Joseph
Poulin, et du côté sud-est par la terre du dit Isi-
dore Latulippe—avec une maison et autres
bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-François de la Beauce, le SEI-
ZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de
l'avant-midi. Le dix bref rapportable le tren-
tième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 9 mai 1879. 4233
[Première publication, 17 mai 1879.]

VENTITIONI EXPONAS A LA FOLLE
ENCHERE DE DAME MARIE
DUVAL.

Superior Court.—District of Québec.

Beauce, to wit : } RICHARD HENRY WUR-
No. 1020. } R T E L E, of the city of Québec,
in his capacity of official assignee, to the insolvent
estate of Charles François Bouchard and Dominique
Lortie, *reprenant l'instance* for the Plaintiffs, the
said François Bouchard and Dominique Lortie, of
the city of Québec, merchants, and doing business
in partnership under the style and firm of Bouchard,
Lortie & Co., Plaintiff ; against LAURENT BER-
NIER, of the parish of Saint François, in the
county of Beauce, merchant, Defendant, at the
folle enchère, costs and charges of Dame Marie
Duval, wife *séparée de biens* of Mr. Laurent Ber-
nier, of the parish of Saint François de la Beauce,
the Defendant, to wit :

A lot of land or emplacement of forty feet in
front by three fourths of an arpent in depth, more
or less, situate in the parish of Saint François de
la Beauce, on the first range north east side of the
Chaudière river ; bounded in front to the south
west by the Queen's highway, in rear to the north
east by the land of Isidore Latulippe, on the north
west side by the land of Joseph Poulin, and on the
south east side by the land of the said Isidore
Latulippe—with the house and other buildings
thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
Saint François de la Beauce, on the SIXTEENTH
day of JUNE next, at TEN o'clock in the fore-
noon. Said writ returnable on the thirtieth day of
June next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 9th May, 1879. 4234
[First published, 17th May, 1879.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente ;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } WILLIAM W. RO-
No. 596. } BERTSON, De-
mandeur ; contre CHARLES B. DEWITT, Défен-
seur.

1. Un morceau de terre situé dans la paroisse
de Saint-Joachim de Châteauguay, contenant trois
cent trente-trois pieds deux pouces et demi de
largeur sur trente arpents et demi de longueur,
mesure française ; borné en front par la rivière
Châteauguay, en profondeur par la réserve des
Sauvages, d'un côté par la propriété du dit défен-
deur, et d'autre côté par Jean-Baptiste Ruffange
ou ses représentants—avec les bâtisses dessus
construites.

2. Un morceau de terre situé dans la paroisse
de Saint-Joachim de Châteauguay, contenant deux
cent vingt-cinq pieds deux pouces et demi de lar-
geur sur deux arpents et neuf perches de lon-
gueur ; borné en front par la rivière Châteauguay,

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the
undermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law. All oppositions *afin*
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other
oppositions to the sale, except in cases of *Vendi-
tioni Exponas*, are required to be filed with the
undersigned, at his office, previous to the fifteen
days next preceding the day of sale ; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within
six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } WILLIAM W. R O-
No. 596. } BERTSON, Plain-
tiff ; against CHARLES B. DEWITT, Defendant.

1. A piece of land situate in the parish of Saint
Joachim de Châteauguay, containing three hun-
dred and thirty three feet two inches and a half
in width by thirty arpents and a half in depth,
french measure ; bounded in front by the river
Châteauguay, in rear by the Indian reserve, on
one side by the property of the said Defен-
dant, and on the other side by Jean Baptiste
Ruffange or representatives—with the buildings
thereon erected.

2. A piece of land situate in the parish of Saint
Joachim de Châteauguay, containing two hundred
and twenty five feet two inches and a half in
width by two arpents and nine perches in length ;
bounded in front by the river Châteauguay, in

en profondeur par le chemin qui conduit à Coughnawaga, d'un côté par la propriété du dit Charles B. Dewitt, ci-devant Ignace Hubert, et de l'autre côté partie par du terrain au dit Charles B. Dewitt, et partie par du terrain à John Jack—avec une grange, étables et remises dessus construites.

3. Un emplacement situé dans la dite paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, contenant six perches de largeur sur deux arpents et neuf perches de longueur; borné en front par la rivière Châteauguay, en profondeur par l'immeuble ci-dessus en second lieu décrit, d'un côté par John Jack, et de l'autre côté par du terrain au dit Charles B. Dewitt—avec une maison, une remise et autres bâtisses dessus construites.

4. Un morceau de terre situé en la dite paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, contenant deux arpents et demi de largeur sur trente-quatre arpents et six perches ou environ de longueur (moins trois emplacements vendus sur le front du dit morceau de terre maintenant occupés par Mathew Gilmore); borné en front par la rivière Châteauguay, en profondeur par la réserve des Sauvages, d'un côté par la propriété du dit Charles B. Dewitt, d'autre côté partie par les trois emplacements vendus comme susdit et partie par François Caron avec une maison dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable du consentement des parties, le premier jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 11 février 1879. 1555 3
[Première publication, 22 février 1879.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bre.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Chicoutimi, à savoir : } L'HONORABLE
No. 351. } DAVID EDWARD
PRICE, l'un des sénateurs du Canada, de Chicoutimi, et autres, faisant commerce en société, à Québec, à Chicoutimi et ailleurs, sous les nom et raison de Price, Brothers & Co., Demandeurs; contre HYPOLITE DUFOUR, de Saint-Jérôme du Lac Saint-Jean, charpentier, Défendeur, et William Tremblay, du village de Chicoutimi, huissier, curateur au délaissement fait en justice par le dit Défendeur.

Le lot de terre numéro soixante et treize, du rang A, dans le canton de Caron, contenant cent acres en superficie, plus ou moins; tenant par un bout au rang B, et par l'autre bout au rang nord—avec ses circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

rear by the road leading to Coughnawaga, on one side by the property of the said Charles B. Dewitt, formerly Ignace Hubert, and on the other side partly by land belonging to the said Charles B. Dewitt, and partly by land belonging to John Jack—with a barn, stables and sheds thereon erected.

3. A piece of land situate in the parish of Saint Joachim de Châteauguay, containing six perches in width by two arpents and nine perches in length; bounded in front by the river Châteauguay, in rear by the property secondly above described, on one side by John Jack, and on the other side by land belonging to the said Charles B. Dewitt—with a house, a shed and outbuildings thereon erected.

4. A piece of land situate in the parish of Saint Joachim de Châteauguay, containing two arpents and a half in width by thirty four arpents and six perches or thereabouts in length (less three lots occupied by Mathew Gilmore); bounded in front by the river Châteauguay, in rear by the Indian reserve, on one side by the property of the said Charles B. Dewitt, and on the other side partly by the three lots sold as aforesaid and partly by François Caron—with a house thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Joachim de Châteauguay, on the TWENTY FOURTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable by consent of the parties, on the first day of September next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 11th February, 1879. 1556
[First published, 22nd February, 1879.]

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; *oppositions afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Chicoutimi, to wit : } THE HONORABLE
No. 351. } DAVID EDWARD
PRICE, one of the senators of the Dominion of Canada, of Chicoutimi, and others, carrying on business in partnership, at Quebec, Chicoutimi and elsewhere, under the name, style and firm of Price, Brothers & Co., Plaintiffs; against HYPOLITE DUFOUR, of Saint Jerome du Lac Saint Jean, carpenter, Defendant, and William Tremblay, of the village of Chicoutimi, bailiff, curator to the judicial surrender made by the said defendant.

Lot number seventy three, of range A, in township Caron, containing one hundred acres in superficies, more or less; bounded at one end by range B, and at the other end by the north range—with the circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the TWENTY THIRD day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the fore-

Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

O. BOSSÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Chicoutimi, 14 février 1879. 1605 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—Comté de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : } **REMY HUDON**, d'Hé-
No. 342. } bertville, marchand,
Demandeur ; contre **EDOUARD ROBERGE**, de
Saint-Jérôme du Lac Saint-Jean, cultivateur,
Défendeur.

Le lot de terre numéro soixante et dix-neuf, dans le rang sud du canton de Caron, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins ; borné par un bout au chemin Kénogami, et par l'autre bout au premier rang—avec ses circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juillet prochain.

O. BOSSÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Chicoutimi, 14 février 1879. 1607 3
[Première publication, 22 février 1879.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **LOUIS HORMISDAS**
No. 156. } **L. TRUDEAU**, Deman-
deur ; contre **JULIEN GENDREAU**, fils, Défendeur.

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-George de Henryville, district d'Iberville, connu comme étant partie du lot No. huit, de la première concession de la seigneurie de Sabrevois, bornage de Westover, de la contenance de deux arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front à l'est par le chemin public conduisant de Henryville à Iberville, à l'ouest et du côté sud par Julien Gendreau, père ou représentants, et du côté nord par Nazaire Gaboriau—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de Henryville, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 17 mai 1879. 4445
[Première publication, 24 mai 1879.]

noon. Said writ returnable the first day of August next.

O. BOSSÉ,
Sheriff's Office, Shérif.
Chicoutimi, 14th February, 1879. 1606
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : } **REMY HUDON**, of
No. 342. } Hébertville, merchant
Plaintiff ; against **EDOUARD ROBERGE**, of Saint
Jerome du Lac Saint Jean, farmer, Defendant.

Lot number seventy nine, in the south range of township Caron, containing fifty acres in superficies, more or less ; bounded at one end by the Kenogami road, and at the other end by the first range—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the TWENTY THIRD day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of July next.

O. BOSSÉ,
Sheriff's Office, Shérif.
Chicoutimi, 14th February, 1879. 1608
[First published, 22nd February, 1879.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **LOUIS HORMISDAS**
No. 156. } **L. TRUDEAU**, Plaintiff ;
against **JULIEN GENDREAU**, fils, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint George de Henryville, district of Iberville, known as being a part of the lot No. eight, of the first concession of the seigniorie of Sabrevois, Westover's survey, containing two arpents in front by fourteen arpents in depth, more or less ; bounded in front to the east by the public road leading from Henryville to Iberville, to the west and on the south side by Julien Gendreau, père, or representatives, and on the north side by Nazaire Gaboriau—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint George de Henryville, on the TWENTY NINTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 17th May, 1879. 4446
[First published, 24th May, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Joliette.

No. 1126. } **LA BANQUE D'ECHANGE**
DU CANADA; contre URGEL
RIVEST et uxor.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Mélonie de Daillebout, concession Saint-Albert, contenant trois arpents de large sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins; bornée par un bout à Antoine Bazinest, à l'autre bout à la rivière l'Assomption, d'un côté à Urgel Marçans dit Lapierre, et de l'autre côté à la veuve Jean-Baptiste Lépine—bâtie de maison, grange et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Mélonie de Daillebout, dans le dit district, le VINGT-QUATRIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour du mois d'octobre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Joliette, 23 mai 1879. 4583
[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Joliette.

No. 8712. } **THEOPHILE RICHARD**, Deman-
deur; contre ISRAEL GOULET,
Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Charles Borromé, dans le district de Joliette, étant le numéro quatre-vingt-seize (96), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite paroisse de Saint-Charles Borromé.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Charles Borromé, en la ville de Joliette, dit district, le VINGT-CINQUIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Joliette, 21 mai 1879. 4579
[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 1137. } **BARTHELEMY VEZINA**, écuyer,
Demandeur; ALEXIS DESIRE
BEAUGRAND dit CHAMPAGNE, Défendeur, et
Jules alias Gilbert Charland, curateur au délaissement en cette cause.

Désignation de l'immeuble mentionné et décrit en la cédule annexée au dit bref, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Thomas, contenant un arpent et demie de front sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant à Antoine Roy, fils, (ou la rivière Saint-Jacques), en profondeur à Joseph Coutu et Cyprien Arnois,

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS

Circuit Court—District of Joliette.

No. 1126. } **THE EXCHANGE BANK OF**
CANADA; against URGEL
RIVEST et uxor.

A land situate in the parish of Sainte-Mélonie de Daillebout, Saint-Albert concession, comprising three arpents in width by twenty eight arpents in depth, more or less; bounded at one end by Antoine Bazinest, at the other end by the river l'Assomption, on one side by Urgel Marçans dit Lapierre, and on the other side by the widow Jean Baptiste Lépine—with a house, barn and other dependencies thereon erected.

To be sold at the the church door of the parish of Sainte-Mélonie de Daillebout, in the said district, on the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of the month of October next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Joliette, 23rd May, 1879. 4584
[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette.

No. 8712. } **THEOPHILE RICHARD**, Plain-
tiff; against ISRAEL GOULET,
Defendant.

A land situate in the parish of Saint-Charles Borromé, in the district of Joliette, being number ninety six (96), on the official plan and in the book of reference to the cadastre of the parish of Saint-Charles Borromé aforesaid.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Charles Borromé, in the town of Joliette, said district, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Joliette, 21st May, 1879. 4580
[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 1137. } **BARTHELEMY VEZINA**, esquire,
Plaintiff; ALEXIS DESIRE
BEAUGRAND dit CHAMPAGNE, Defendant, and
Jules alias Gilbert Charland, curator to the surrender in this cause.

Description of the immovable property mentioned and described in the schedule annexed to the said writ, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Thomas, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by Antoine Roy, junior, (or the river Saint-Jacques), in rear by Joseph Coutu and Cyprien Arnois, on one side

d'un côté à Charles Auger, et de l'autre côté à Alexis Champagne ou représentants—bâtie de maison, grange et autres bâtiments ; étant la dite terre ainsi désignée partie du lot numéro cent soixante et neuf (169), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite paroisse de Saint-Thomas.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Joliette, le VINGT-SIXIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour du mois de septembre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 21 mai 1879.

Shérif
4581

[Première publication, 23 mai 1878.]

by Charles Auger, and on the other side by Alexis Champagne or representatives—with a house, barn and other buildings thereon erected; the land thus described being designated as part of the lot number one hundred and sixty nine (169), on the official plan and in the book of reference for the cadastre of the said parish of Saint-Thomas.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Thomas, in the district of Joliette, on the TWENTY SIXTH day of the month of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of the month of September next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 21st May, 1879.

Sheriff.
4582

[First published, 23rd May, 1879.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Province de Québec,
District de Kamouraska.
No. 219.

DAME MARIE ROSALIE VIRGINIE MOREAU, veuve de feu George Pelletier, écuyer, et al., Demanderesse; contre **JOSEPH BEAULIEU**, cultivateur, Défendeur, c'est à savoir:

Une terre sise et située au second rang de la paroisse de Notre-Dame du Lac Temiscouata, contenant quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée à l'est à l'ancien chemin de Temiscouata, à l'ouest aux terres du troisième rang, joignant d'un côté au nord à Antoine Côté, et au sud à Thomas Pedneau—avec les bâties dessus construites, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Notre-Dame du Lac Temiscouata, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 20 mai 1879.
[Première publication, 23 mai 1879.]

Shérif
4483

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } **ALEXIS DESSAINT**,
No. 299. } Avocat, du village de Kamouraska, Demandeur; contre **TANCREDE MILLER**, de la cité de Montréal, Défendeur, c'est à savoir:

Un certain terrain ou emplacement situé au village de Kamouraska, district de Kamouraska, contenant un arpent de front sur cinquante pieds de profondeur; et borné au nord au chemin de la grève, au sud aux représentants de feu Joseph Raymond et de Pierre Roy, écuyer, au sud-ouest à la route, et au nord-est à Phidime Blais, écuyer—

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Province of Québec, } **DAME MARIE ROSALIE VIRGINIE MOREAU**, widow of the late George Pelletier, esquire, et al., Plaintiffs; against **JOSEPH BEAULIEU**, farmer, Defendant, to wit:

A land situate and being in the second range of the parish of Notre Dame du Lac Temiscouata, containing four arpents in front by thirty arpents in depth; bounded on the east by the old Temiscouata road, on the west by the lands of the third range, on one side to the north by Antoine Côté, and on the south by Thomas Pedneau—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame du Lac Temiscouata, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office,
Village of Kamouraska, 20th May, 1879.
[First published 23rd May, 1879.]

Sheriff.
4484

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } **ALEXIS DESSAINT**,
No. 299. } Advocate, of the village of Kamouraska, Plaintiff; against **TANCREDE MILLER**, of the city of Montreal, Defendant, to wit:

A certain lot situate in the village of Kamouraska, district of Kamouraska, containing one arpent in front by fifty feet in depth; bounded on the north by the beach road, on the south by the representatives of the late Joseph Raymond and of Pierre Roy, esquire, on the south west by the by-road, and on the north east by Phidime

avec une maison dessus construite, circonstances, appartenances et dépendances.

Sauf à distraire du dit emplacement appartenant à Syfroi Levesque.

Pour être vendu à mon bureau, au dit village de Kamouraska, le TRENTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

F. A. SIROIS, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 22 mars 1879. 2609 2
[Première publication, 29 mars 1879.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec: } **JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT**, écuyer, avocat, No. 68. } **GNANT**, écuyer, avocat, de la cité de Québec, tant en son propre et privé nom, qu'en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à Marie Sophie Rebecca Tousignant, Joseph Ovide Ulric Tousignant et Jean Thomas Arthur Tousignant, ses trois enfants mineurs issus de son mariage avec feu Dame Sophia Charlotte Young, son épouse, seigneur et propriétaire en possession de la seigneurie de La Durantaye ou Saint-Vallier; contre **THOMAS GAGNE**, ci-devant de la paroisse de Saint-Raphael, maintenant de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, cultivateur, savoir:

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Raphael, dans le rang Sainte-Marguerite, étant le septième rang de la seigneurie Saint-Vallier, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur; bornée au nord aux terres du rang Sainte-Catherine, au sud aux terres du rang Sainte-Marie Anne, au nord-est à François Xavier Bernard, et au sud-ouest à Nazaire Doiron—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Raphael, dans le rang Sainte-Louise, étant le neuvième rang de la seigneurie Saint-Vallier, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée au nord aux terres du rang Sainte-Marie Anne, au sud aux terres du rang Saint-Jacques, au nord-est à Joseph Aubé, et au sud-ouest à Joseph Dubreuil—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de Saint-Raphael, **SAMEDI**, le **VINGT-SEPTIEME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 17 mai 1879. 4447
[Première publication, 23 mai 1879.]

Blais, esquire—with a house thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

Saving and reserving therefrom a lot belonging to Syfroi Levesque.

To be sold at my office, in the village of Kamouraska, on the THIRTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

F. A. SIROIS, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 22nd March, 1879. 2610
[First published, 29th March, 1879.]

Sheriff's Sale.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec: } **JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT**, esquire, advocate, of the city of Quebec, both in his own name and in his quality of tutor duly appointed to Marie Sophie Rebecca Tousignant, Joseph Ovide Ulric Tousignant and Jean Thomas Arthur Tousignant, his three minor children, issue of his marriage with the late Dame Sophia Charlotte Young, his wife, seignior and proprietor in possession of the seigniory of La Durantaye or Saint Vallier; against **THOMAS GAGNE**, heretofore of the parish of Saint Raphael, now of the parish of Saint Joseph de Lévis, farmer, to wit:

1. A land situate in the parish of Saint Raphael, in the Sainte Marguerite range, being the seventh range of the seigniory Saint Vallier, of one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded on the north by the lands of the Sainte Catherine range, on the south by the lands of the Sainte Marie Anne range, on the north east by François Xavier Bernard, and on the south west by Nazaire Doiron—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Saint Raphael, in the Sainte Louise range, being the ninth range of the seigniory Saint Vallier, of two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded on the north by the lands of the Sainte Marie Anne range, on the south by the lands of the Saint Jacques range, on the north east by Joseph Aubé, and on the south west by Joseph Dubreuil—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Raphael, on **SATURDAY**, the **TWENTY SEVENTH** day of **SEPTEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of October next.

J. D. LE PINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 17th May, 1879. 4448
[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } CYPRIEN
No. 358. } CCAQUETTE,

ci-devant du township Garneau, maintenant de la paroisse de Saint-Aubert, cultivateur ; contre ELIE CHOUINARD, du township Garneau, paroisse Sainte-Perpétue, savoir :

1. Un lot de terre situé en le rang lettre A, du township Garneau, en le comté de l'Islet, étant le No. 24 et partie du No. 23, contenant quatre arpents et huit perches de front ou environ, sur vingt-cinq acres de profondeur ; bornée comme suit : au nord-ouest aux représentants de feu Pascale Thériault, au sud au terrain ci-après désigné, au sud-ouest au bout de sa profondeur, et au nord est au chemin Elgin—avec la maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre portant le No. 25, situé dans les rang, township et comté susdits, contenant cent acres en superficie ; borné au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, au sud-est au terrain ci-après désigné, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—sans bâties.

3. Un terrain de deux arpents de front sur vingt-cinq acres de profondeur, situé dans les rang, township et comté susdits, et faisant partie du lot No. 26 ; borné au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, au sud-est à la veuve Henri Lizotte, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—sans bâties.

4. Un lot de terre portant le No. 29, situé dans les rang, township et comté susdits, contenant cent acres en superficie ; borné au nord-ouest à David Lizotte, au sud-est au lot No. 30, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—sans bâties.

5. Tous les droits et prétentions que le défendeur peut avoir dans et sur un lot de terre portant le No. 38, situé dans les rang, township et comté susdits, contenant cent acres en superficie ; et borné au nord-ouest à Elzéar Fournier, au sud-est au lot No. 39, au sud-ouest au bout de la profondeur, et au nord-est au chemin Elgin—circonstances et dépendances.

6. Un lot de terre portant le No. 16, situé en le rang A, du township Lafontaine, contenant cent acres en superficie ; borné au nord-ouest à Joseph Fortin, au sud-est à Amable Fortin, au sud-ouest au chemin Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—sans bâties.

7. La juste moitié sud-est d'un lot de terre portant le No. 28, situé dans le rang A, du township Lafontaine, contenant cinquante acres en superficie ; borné au nord-ouest aux représentants de feu Jacob Thériault, au sud-est au terrain ci-après désigné, au sud-ouest au chemin Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—sans bâties.

8. Un lot de terre portant le No. 29, situé en le dit rang A, du township Lafontaine, contenant cent acres en superficie ; borne au nord-ouest au terrain ci-dessus désigné, au sud-est au lot No. 30, au sud-ouest au chemin Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—sans bâties.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, dans la paroisse de Saint-Jean Port-Joli, JEUDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

J. D. LÉPINE,

Bureau du Shérif,
Montmagny, 17 mai 1879.

[Première publication, 23 mai 1879.]

Shérif.
4449

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } CYPRIEN
No. 358. } CCAQUETTE,

heretofore of the township of Garneau, now of the parish of Saint Aubert, farmer ; against ELIE CHOUINARD, of the township Garneau, parish of Sainte-Perpétue, to wit :

1. A lot of land situate in the range letter A, of the township of Garneau, in the county of l'Islet, being No. 24 and part of No. 23, containing four arpents and eight perches in front or thereabouts, by twenty five acres in depth ; bounded as follows : on the north west by the representatives of the late Pascale Thériault, on the south by the land hereinafter designated, on the south west by the end of the depth, and on the north east by the Elgin road—with the house, barn and out-buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land being No. 25, situate in the range, township and county aforesaid, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by the land hereinabove described, on the south east by the property herein-after described, on the south west by the end of the said depth, and on the north east by the Elgin road—without buildings.

3. A lot of land of two arpents in front by twenty five acres in depth, situate in the range, township and county aforesaid, forming part of lot No. 26 ; bounded on the north west by the property hereinabove described, on the south east by the widow Henri Lizotte, on the south west by the end of the depth, and on the north east by the Elgin road—without buildings.

4. A lot of land being No. 29, situate in the range, township and county aforesaid, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by David Lizotte, on the south east by No. 30, on the south west by the end of the depth, and on the north east by the Elgin road—without buildings.

5. All the right, title and claims which the defendant may have in or to a lot of land bearing the No. 38, situate in the range, township and county aforesaid, containing one hundred acres in superficies ; bounded on the north west by Elzéar Fournier, on the south east by lot No. 39, on the south west by the end of the depth, and on the north east by the Elgin road—circumstances and dependencies.

6. A lot of land being No. 16, situate in the range A, of the township Lafontaine, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by Joseph Fortin, on the south east by Amable Fortin, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—without buildings.

7. The exact south east half of a lot of land No. 28, situate in the range A, of the township Lafontaine, containing fifty acres in superficial extent ; bounded on the north west by the representatives of the late Jacob Thériault, on the south east by the property hereinafter described, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—without buildings.

8. A lot of land being No. 29, situate in the said range A, of the township Lafontaine, containing one hundred acres in superficial extent ; bounded on the north west by the lot hereinabove described, on the south east by lot No. 30, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—without buildings.

To be sold at the registry office for the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joly, on THURSDAY, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of October next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office,
Montmagny, 17th May, 1879.

[First published, 23rd May, 1879.]

Sheriff.
4450

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit du comté de l'Islet.

District de Montmagny, } **F**rançois CARON,
No. 2734. } de la paroisse de
Saint-Aubert, marchand; contre MICHEL DU-
VAL, de la paroisse Saint-Pamphile, cultivateur,
savoir :

Un terrain situé en le rang lettre A, du township Dionne, en le comté de l'Islet, faisant partie du lot No. 27, contenant un arpent et demi de front sur vingt-cinq acres de profondeur; borné au nord-ouest à Frédéric Robichaud, au sud-est à Lazare Thiboutot et Prospère l'Etoile dit l'Italien, au sud-ouest à la route Elgin, et au nord-est au bout de la profondeur—avec la maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire de ce terrain, un demi arpent de terre de front sur un arpent et demi, plus ou moins, de profondeur, appartenant à Prospère l'Etoile dit l'Italien, suivant son titre.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, dans la paroisse de Saint-Jean Port Joli, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 17 mai 1879. 4451
[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit.—Comté de l'Islet.

District de Montmagny, } **L**ouis AUDET dit
No. 2631. } LAPOINTE, de la
paroisse de Saint-Jean Port Joli, marchand; contre LOUIS PELERIN, du township Ashford, cultivateur, savoir :

Une terre de cinquante acres en superficie, étant la partie sud du No. 13, dans le rang A, du township Ashford; borné en front à l'ouest à la route Elgin, au sud au No. 14, appartenant à Auguste Pelletier, au nord à George Pelletier, et à l'est à une ligne centrale—avec une maison, grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean Port Joli, MERCREDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juillet prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 15 février 1879. 1561 3
[Première publication, 23 février 1879.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of the county of l'Islet.

District of Montmagny, } **F**rançois CARON,
No. 2734. } of the parish of
Saint Aubert, merchant; against MICHEL
DUVAL, of the parish of Saint Pamphile, farmer,
to wit :

A land situate in range letter A, of township Dionne, in the county of l'Islet, forming part of lot No. 27, containing one arpent and a half in front by twenty five acres in depth; bounded on the north west by Frederick Robichaud, on the south east by Lazare Thiboutot and Prospère l'Etoile dit l'Italien, on the south west by the Elgin road, and on the north east by the end of the depth—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving therefrom one half arpent in front by one arpent and a half, more or less in depth, belonging to Prospère l'Etoile dit l'Italien, according to his title deeds.

To be sold at the registry office, for the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joli, on THURSDAY, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.
Montmagny, 17th May, 1879. 4452
[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of l'Islet.

District of Montmagny, } **L**ouis AUDET dit
No. 2631. } LAPOINTE, of the
parish of Saint Jean Port Joli, merchant; against LOUIS PELERIN, of township Ashford, farmer, to wit :

A land of fifty acres in superficies, being the south part of No. 13, in range A, of township Ashford; bounded in front to the west by the Elgin road, on the south by No. 14, belonging to Auguste Pelletier, on the north by George Pelletier, and on the east by a central line—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joli, on WEDNESDAY, the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of July next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.
Montmagny, 15th February, 1879. 1562
[First published, 22nd February, 1879.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 789. } LE DEPOT ET DE PRÊT
DU CANADA, Demanderesse ; contre ELIE DES-
JARDINS, Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, en la paroisse de Notre-Dame, cité et district de Montréal, étant partie de la propriété Connolly, et étant la subdivision cent soixante et dix-sept (177), du plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et tiré du numéro douze cent sept (1207), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant vingt-quatre pieds de largeur sur la rue Maple, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison sus-érigée, avec le droit de se servir de la ruelle en arrière comme d'un passage en commun.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant partie de la propriété Connolly, et étant la subdivision cent soixante et seize (176), du plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et tiré du numéro douze cent sept (1207), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant vingt-quatre pieds de largeur sur la rue Maple, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—sans bâtisse, avec le droit de se servir de la ruelle en arrière comme d'un passage en commun.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, • Député Shérif.
Montréal, 19 mai 1879. 4455
[Première publication, 23 mai 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } DAME ANGÉLIQUE
No. 1982. } CHAMPEAU, Deman-
deresse ; contre FELIX LAJEUNESSE, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé au village de Saint-Vincent de Paul, sur le chemin macadamisé, qui conduit à Terrebonne, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, comté Laval, sous le numéro cent trente-trois (133)—avec une maison en bois et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, • Député Shérif.
Montréal, 19 mai 1879. 4457
[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montréal, à savoir : } DAME ELIZA E.
No. 10124. } BARNES, Demande-
resse ; contre HENRI HURTUBISE, marchand-
tailleur, de Montréal, curateur à Marie Burke,
veuve de feu Joseph Houle, interdit.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis, sous le numéro six cent neuf (609) ; tenant en front à la rue Mignonne—avec deux maisons et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 789. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiff ; against ELIE DESJARDINS, Defendant.

1. A lot of land situate in the Saint James ward, in the parish of Notre-Dame, city and district of Montreal, being part of the Connolly property, and being subdivision one hundred and seventy-seven (177), of the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and filed of twelve hundred and seven (1207), of the official plan and book of reference of said ward, containing twenty four feet wide on Maple street, by ninety four feet in depth, english measure, more or less—with a building thereon, with the right to use the lane in rear as a passage in common.

2. Another lot of land situate at the same place, being part of the Connolly property, and being subdivision one hundred and seventy six (176), of the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and filed of (1207), twelve hundred and seven, of the official plan and book of reference of said ward, containing twenty four feet wide on Maple street, by ninety four feet in depth, english measure, more or less—without any building thereon, with the right to use the lane in rear as a passage in common.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of September next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th May, 1879. 4456
[First published, 23rd May, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ANGÉLIQUE
No. 1982. } CHAMPEAU, Plaintiff ;
against FELIX LAJEUNESSE, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint-Vincent de Paul, on the macadamised road, leading to Terrebonne, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the parish of Saint-Vincent de Paul, county of Laval, as number one hundred and thirty three (133)—with a wooden house and dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Vincent de Paul, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th May, 1879. 4458
[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ELIZA E. BARNES,
No. 10124. } Plaintiff ; against HENRI
HURTUBISE, merchant tailor, of Montreal,
curator to Marie Burke, widow of the late Joseph
Houle, interdicted.

A lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as number six hundred and nine (609) ; bounded in front by Mignonne street—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the

midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 14 mai 1879. 4453
[Première publication, 23 mai 1879.]

forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 14th May, 1879. 4454
[First published, 23rd May, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Ottawa.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Buckingham.

Province de Québec, } **RACHEL FERGUSON**,
District d'Ottawa, } du canton de Lochaber,
No. 90. } dans les comté et district
d'Ottawa, veuve de feu Patrick Murphy, en son
vivant, du même lieu, cultivateur, Demanderesse
par reprise d'instance; contre les terres et tene-
ments de **THOMAS MURPHY**, du canton de
Lochaber, dans les comté et district d'Ottawa,
cultivateur, Défendeur, et Charles S. Burroughs,
par distraction comme avocat de la Demanderesse,
à savoir :

La moitié nord du lot numéro vingt-trois, dans le dixième rang du canton de Lochaber, comté et district d'Ottawa, contenant environ cent acres de terre en superficie—avec une maison, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du régistrateur, pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet 1879.

LOUIS M. COUILLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 14 février 1879. 1550 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Ottawa.

Province de Québec, } **ROBERT DAVIDSON**
District d'Ottawa, } **RUSSELL**, de la cité
No. 544. } de Montréal, dans la Pro-
vince de Québec, marchand, Demandeur; contre
les terres et tenements de **FRANCIS MULLIGAN**,
du canton d'Eardley, dans le comté d'Ottawa,
dans la Province de Québec, cultivateur, Défendeur, et Asa Gordon, écuyer, avocat, du demandeur, demandeur par distraction de frais, à savoir :

La moitié nord du lot numéro deux, dans la septième concession du canton d'Eardley, le dit demi lot contenant cent acres de terre, plus ou moins, avec toute et chacune des appartenances qui s'y rattachent; bornée comme suit: au sud par la propriété de James Brady, senior, au nord par la propriété de Joseph Lusk, junior, à l'ouest par la propriété de Joseph Rescide, et à l'est par la propriété de David Irwin.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Buckingham.

Province of Quebec, } **RACHEL FERGUSON**,
District of Ottawa, } of the township of
No. 90. } Lochaber, in the county
and district of Ottawa, widow of the late Patrick
Murphy, in his lifetime, of the same place, farmer,
Plaintiff *par reprise d'instance*; against the lands
and tenements of **THOMAS MURPHY**, of the
township of Lochaber, in the county and district
of Ottawa, farmer, Defendant, and Charles S. Burroughs,
by distraction as Plaintiff's attorney, to wit:

The north half of lot number twenty three, in the tenth range of the township of Lochaber, county and district of Ottawa, containing about one hundred acres in superficies—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of July, 1879.

LOUIS M. COUILLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 14th February, 1879. 1560
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Ottawa.

Province of Québec, } **ROBERT DAVIDSON**
District of Ottawa, } **RUSSELL**, of the city
No. 544. } of Montreal, in the Pro-
vince of Québec, merchant, Plaintiff; against the
lands and tenements of **FRANCIS MULLIGAN**,
of the township of Eardley, in the county of
Ottawa, in the Province of Québec, farmer, Defendant, and Asa Gordon, esquire, Plaintiff's attorney,
plaintiff *par distraction de frais*, to wit:

The north half of lot number two, in the seventh concession of the township of Eardley, the said half lot containing one hundred acres of lot, be the same, more or less, together with all and every the appurtenances thereunto belonging, and bounded as follows: on the south by property of James Brady, senior, on the north by property of Joseph Lusk, junior, on the west by property of Joseph Rescide, on the east by property of David Irwin.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TWELVE

MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 14 février 1879. 1557 3
[Première publication, 22 février 1879.]

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Montreal.

Province de Québec, } L'ASSOCIATION
District de Montréal. } DITE THE HERI-
No. 1229. } TABLE SECURI-
TIES AND MORTGAGE INVESTMENT
ASSOCIATION LIMITED, un corps politique
et incorporé, dûment incorporé suivant la loi,
et ayant sa principale place d'affaire dans la
Puissance du Canada, en la cité et district de
Montréal, Demanderesse; contre les terres et
tenements de WILLIAM McKAY WRIGHT, du
canton de Hull, dans le comté d'Outaouais et
Province de Québec, avocat, Défendeur, et John
L. Morris, écuyer, de Montréal, avocat sur distractions
de frais, à savoir :

Premièrement.—Tout ce certain morceau ou
lopin de terre et dépendances sis et situé dans le
canton de Hull susdit, composé de cette portion
du lot numéro onze, dans le second rang du dit
canton de Hull, situé au sud du chemin dit "The
Aylmer & Ottawa Turnpike Road," et contenue dans
les limites et bornes suivantes, savoir : au nord
par le dit "Turnpike Road," au sud par les eaux
de la rivière des Outaouais, à l'est par la ligne
entre les lots dix et onze du dit second rang, et à
l'ouest par la propriété de William Allen, écuyer.
Le dit lot numéro onze contenant dans les limites
et bornes susdites, cent vingt acres en superficie,
plus ou moins—avec deux maisons, granges, remi-
ses et étables dessus érigées.

Secondement.—Tout ce morceau, lopin ou lot
de terre sis et situé dans le susdit canton de Hull,
et formant partie du lot numéro dix, dans le
second rang du dit canton, et contenu en dedans
des bornes suivantes; borné en devant au nord
par le chemin dit "The Bytown & Aylmer Maca-
damised Road," en arrière au sud par les eaux de
la rivière des Outaouais, et à l'est par la propriété
de John Ashworth, et faisant partie du dit lot
numéro dix, dans le dit second rang, et à l'ouest
par la ligne qui sépare le dit lot numéro dix du
lot numéro onze, dans le dit second rang. Le
tout du dit morceau contenant environ soixante et
douze acres de terre; déduction à faire des dits
deux lots de la portion prise pour le droit de pas-
sage de la voie ferrée de la Compagnie de Québec,
Montréal et Occidentale, le résidu contenant cent
soixante et dix acres.

Troisièmement.—Le lot numéro treize, dans le
troisième rang du canton de Hull, contenant deux
cent acres de terre—avec une grange et une petite
maison sur icelui.

Pour être vendus au bureau du registraire
pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le
VINGT-SEPTIEME jour de Mai courant, à ONZE
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
onzième jour de juin 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 10 mai 1879. 4405
[Première publication, 17 mai 1879.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
es TERRES et HERITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.

o'clock noon. The said writ returnable on the
fifteenth day of July, 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 14th February, 1879. 1538
[First published, 22nd February, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Province of Quebec, } THE HERITABLE
District of Montreal. } SECURITIES AND
No. 1229. } MORTGAGE INVEST-
MENT ASSOCIATION LIMITED, a body politic
and corporate duly incorporated according to law,
and having their principal place of business within
the Dominion of Canada, in the city and district
of Montreal, Plaintiffs; against the lands and
tenements of WILLIAM McKAY WRIGHT, of
the township of Hull, in the county of Ottawa,
and Province of Quebec, advocate, Defendant,
and John L. Morris, esquire, of Montreal, advocate,
sur distraction de frais, to wit :

Firstly.—All that certain piece or parcel of
land and premises lying and being in the town-
ship of Hull aforesaid, and composed of that por-
tion of lot number eleven, in the second range of
the said township of Hull, lying south of the
Aylmer Road and the Ottawa Turnpike Road, and
contained within the following limits and bounda-
ries, to wit : on the north by the said Turnpike
Road, on the south by the waters of the Ottawa
River, on the east by the side line between lots
ten and eleven, of said second range, and on the
west by the property of William Allen, esquire.
The said lot number eleven, containing within the
limits and boundaries aforesaid, one hundred and
twenty acres of land in superficies, more or less—
with two dwelling houses, barns, sheds and stable
thereon erected.

Secondly.—All that piece parcel or lot of land
lying and being in the aforesaid township of Hull,
and forming part of lot number ten, in the second
range of the said township, and contained within
the following boundaries; bounded on the front
and towards the north by the Bytown & Aylmer
Macadamised Road, on the rear and towards the
south by the waters of the Ottawa River, on the
east by the property of John Ashworth, and being
part of said lot number ten, in the said second
range, and on the west by the side line separating
the said lot number ten from lot number eleven,
in the said second range. The whole of the said
piece of land containing about seventy two acres
of land; deduction to be made from said two lots
of the portion taken for the right of way of the
Quebec, Montreal and Western Railway Company,
the residue containing one hundred and seventy
acres.

Thirdly.—Lot number thirteen, in the third
range of the township of Hull, containing two
hundred acres of land—with a barn and small
house thereon.

To be sold at the office of the registrar for the
county of Ottawa, in the city of Hull, on the
TWENTY SEVENTH day of MAY instant, at
ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the eleventh day of June, 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 10th May, 1879. 4406
[First published, 17th May 1879.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per

Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **FRANÇOIS XAVIER**
No. 1335. } **FILTEAU**, marchand, de
la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière; contre
DAME SCHOLASTIQUE GROLEAU, du même
lieu, veuve de François-Xavier Houde dit Desruis-
seau, de son vivant, cultivateur, aussi de Saint-
Louis de Lotbinière, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé en la concession de Saint-Eustache, en la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, de la contenance de deux arpents ou environ en superficie, traversé par le chemin Royal d'icelle, dernière concession et limité comme suit : au nord à Jean-Baptiste Boucher ou ses représentants en titres, au sud au chemin royal de la concession Saint-Jean-Baptiste, vis-à-vis la terre de Honoré Houde dit Desruisseau ou ses représentants, au nord-est au dit Jean-Baptiste Boucher, et au sud-ouest à Godfroi Bernier—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Louis de Lotbinière, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

Québec, 17 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 23 mai 1879.] 4473

FIERI FACIAS

Québec, à savoir : } **PIERRE CELESTIN**
No. 1478. } **LEVASSEUR**, de Saint-
Jean Deschailons, bourgeois; contre **RESENE**
LEMAY, de la paroisse de Saint-Jean Deschail-
lons, briquetier, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Jean Deschailons, en la première concession, au nord du chemin Royal de cette concession, ayant cent vingt pieds de large à partir du chemin Royal à aller jusqu'au sommet de la côte du Saint-Laurent, telle que cette partie est actuellement enclosée; et prenant ensuite au dit sommet de la côte un arpent et demi de large à aller jusqu'au fleuve Saint-Laurent; borné au sud partie au dit chemin Royal, et partie à Narcisse Côté, au nord au sudit fleuve Saint-Laurent, au côté nord-est au dit Narcisse Côté, et au côté sud-ouest à David Hamel—avec ensemble et y compris une maison lambrisée en briques, un hangard, une étable ainsi qu'une briqueterie dessus construites, avec tous ses accessoires, comprenant quai, shed, etc., tel que le tout se trouvait alors sur la dite briqueterie ainsi que sur le dit emplacement.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschailons, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

Québec, 20 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 23 mai 1879.] 4475

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } **JEAN-BAPTISTE VEZINA**
No. 2472. } **et JEAN-BAPTISTE BE-**
DARD, de la cité de Québec, marchands, et comme

sons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Québec, to wit : } **FRANÇOIS XAVIER FIL-**
No. 1335. } **TEAU**, merchant, of the
parish of Saint Louis de Lotbinière; against **DAME**
SCHOLASTIQUE GROLEAU, of the same place,
widow of François Xavier Houde dit Desruisseau,
in his lifetime, farmer, also of Saint Louis de Lotbinière, to wit :

A lot of land situate in the Saint Eustache concession, in the parish of Saint Louis de Lotbinière, containing about two arpents in superficies, crossed by the Queen's road of the said latter concession; bounded as follows: on the north by Jean Baptiste Boucher or his legal representatives, on the south by the Queen's road of the Saint Jean Baptiste concession, facing the property of Honoré Houde dit Desruisseau or his representatives, on the north east by the said Jean Baptiste Boucher, and on the south west by Godfroi Bernier—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Louis de Lotbinière, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

Québec, 17th May, 1879. Sheriff.
[First published, 23rd May, 1879.] 4474

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **PIERRE CELESTIN LEVAS-**
No. 1478. } **SEUR**, of Saint Jean Des-
chailons, gentleman; against **RESENE LEMAY**,
of the parish of Saint Jean Deschailons, brick-
maker, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Jean Deschailons, in the first concession north of the Queen's highway of that concession, containing one hundred and twenty feet in width starting from the Queen's highway and going to the top of the hill on the Saint Lawrence, such as the said portion is actually enclosed; and thence taking on the said summit of the hill, one arpent and a half in width going to the river Saint Lawrence; bounded on the south partly by the Queen's highway aforesaid, and partly by Narcisse Côté, on the north side by the river Saint Lawrence aforesaid, on the north east side by the said Narcisse Côté, and on the south west side by David Hamel—with and including therein a house cased with brick, a hangard, a stable and also a brick kiln thereon erected, with all its accessories including the wharf, shed, &c., such as then found on the said brick yard, and also on the said lot.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschailons, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of October next.

Québec, 20th May, 1879. Sheriff.
[First published, 23rd May, 1879.] 4476

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } **JEAN BAPTISTE VEZINA**
No. 2472. } **AND JEAN BAPTISTE**
BEDARD, of the city of Québec, merchants, and

tels faisant affaires en société sous les nom de Vezina & Bedard ; contre ROBERT JEFFERY, de la cit^e de Québec, chaloupier et commerçant, à savoir :

Un lopin de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Louis, en la ville de Lévis, contenant cinquante et un pieds de front sur sept arpents de profondeur, plus ou moins, et ayant soixante pieds de large au bout de la profondeur au grand chemin macadamisé ou rue Saint-George ; borné par devant au nord à la dite rue Saint-Louis, par derrière au sud au dit chemin macadamisé ou rue Saint-George, d'un côté au sud-ouest au représentant Louis Duolos, et d'autre côté au nord-est au représentant Lubin Roberge—avec ensemble une maison, grange, étable, abris à fontaine dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire l'emplacement d'Anselme L'Ainée sur la dite rue Saint-George.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, Lévis, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 mai 1879.

Shérif.

[Première publication, 17 mai 1879.] 4247

as such carrying on business in partnership under the style and firm of Vezina & Bedard ; against ROBERT JEFFERY, of the city of Québec, boatman and trader, to wit :

A lot of land situate on the south side of Saint Louis street, in the town of Lévis, measuring fifty one feet in front by seven arpents in depth, more or less, and being sixty feet wide at the end of its depth on the macadamised main road or Saint George street ; bounded in front to the north by Saint Louis street aforesaid, in rear to the south by the macadamised road aforesaid or Saint George street, on one side to the south west by the representatives of Louis Duolos, and on the other side to the north east by the representatives of Lubin Roberge—together with a house, barn, stable, and a building covering the well thereon, circumstances and dependencies. Reserving therefrom the lot belonging to Anselme L'Ainée on Saint George street aforesaid.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, Lévis, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 9th May, 1879.

Sheriff.

[First published, 17th May, 1879. 4243]

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } **A**LEXANDRE LAGARDE et
No. 12068. } *al.* Demandeurs ; contre
DAVID ALLARD, Défendeur.

Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-François du Lac, dans la deuxième concession nommée Saint-Jean-Baptiste, de trois arpents de largeur sur dix-neuf arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant d'un bout au chemin de front de la dite concession, de l'autre bout aux terres de la concession du bord de l'eau, du côté d'en haut à Louis Laramée ou représentants, et du côté d'en bas à Alexandre Cartier ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François du Lac, le VINGT-SIXIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre aussi prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,

Shérif.

Sorel, 23 mai 1879.

4585

[Première publication, 23 mai 1879]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } **L**EMUEL SEARS, Deman-
No. 1576. } *al.* deur ; contre LOUIS PER-
RON ALIAS LEWIS PERRY, Défendeur.

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **A**LEXANDRE LAGARDE *et al.*,
No. 12068. } Plaintiffs ; against DAVID
ALLARD, Defendant.

A piece of land situate and being in the parish of Saint François du Lac, in the second concession called Saint Jean Baptiste, of three arpents in width by nineteen arpents in depth, the whole more or less ; bounded at one end by the front road of the said concession, at the other end by the lands of the concession on the brink of the river, on the upper side by Louis Laramée or representatives, and on the lower side by Alexandre Cartier or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint François du Lac, on the TWENTY SIXTH day of the month of SEPTEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable the thirtieth day of September also next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Sorel, 23rd May, 1879.

4586

[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **L**EMUEL SEARS, Plaintiff ;
No. 1576. } against LOUIS PERRON
ALIAS LEWIS PERRY, Defendant.

Un terrain sis et situé en la ville de Saint-Ours, de la contenance de soixante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins et tel que renfermé dans les bornes suivantes ; tenant devant à la rue Saint-Sacrement, en profondeur au terrain de la Fabrique de la paroisse de Saint-Ours, d'un côté à une rue communément appelé rue d'Ecole, et d'autre côté à Jean-Baptiste Laviolette—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Ours, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour du mois de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 21 mai 1879. 4587

[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } DOMINIQUE COURCHAINÉ,
No. 472. } Demandeur ; contre ALEX-
ANDRE BOISVERT, Défendeur.

Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Pie de Deguire, en la concession de la rivière Saint-François, de la contenance de un arpent de largeur sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant d'un bout au nord-est à la rivière Saint-François, de l'autre bout au sud-ouest aux terres du treizième rang, d'un côté au nord-ouest à George Boisvert, et de l'autre côté au sud-est à Théodore Grenier—avec maison, grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le VINGT-SIXIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour du mois d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 21 mai 1879. 4589

[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } JOSEPH GIGUERE, Deman-
No. 11724. } deur ; contre MICHEL
HEROUX, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie Deguire, dans la treizième concession, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de front de la dite treizième concession, derrière aux terres de la concession Saint-Henri, d'un côté au nord-est à Louis Héroux, fils de Joseph, et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Cartier, fils de Joseph—avec une maison, grange et autres bâties dessus érigées.

2. Une portion de terre située en la dite paroisse de Saint-Pie Deguire, dans la treizième concession, de la contenance de trois quarts d'arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de front de la dite treizième concession, derrière aux terres de la concession Saint-Henri, d'un côté au nord-est aux héritiers Léocadie Dumont, et de l'autre côté au sud-ouest à Firmin Héroux—avec une grange dessus construite.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie Deguire, le VINGT-TROISIEME jour du mois de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 février 1879. 1541 2

[Première publication, 22 février 1879.]

A lot situate and being in the town of Saint Ours, containing sixty feet in front by eighty feet in depth, more or less, and such as comprised within the following limits ; bounded in front by Saint Sacrement street, in rear by the property of the Fabrique of the parish of Saint Ours, on one side by a street commonly called School street (*rue d'Ecole*), and on the other side by Jean Baptiste Laviolette—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ours, on the TWENTY SEVENTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of the month of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 21st May, 1879. 4588

[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DOMINIQUE COURCHAINÉ,
No. 472. } Plaintiff ; against ALEX-
ANDRE BOISVERT, Defendant.

A piece of land situate and being in the parish of Saint Pie de Deguire, in the concession on the river Saint Francis, containing one arpent in width by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded at one end to the north east by the river Saint Francis, at the other end to the south west by the lands of the third range, on one side to the north west by George Boisvert, and on the other side to the south east by Theodore Grenier—with the house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the TWENTY SIXTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the sixth day of the month of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 21st May, 1879. 4590

[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JOSEPH GIGUERE, Plaintiff ;
No. 11724. } against MICHEL HEROUX,
Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint Pie Deguire, in the thirteenth concession, containing one and a half arpent in front by twenty five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front road of the said thirteenth concession, in rear by the lands of the Saint Henri concession, on one side to the north east by Louis Héroux, son of Joseph, and on the other side to the south west by Joseph Cartier, son of Joseph—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A piece of land situate in the said parish of Saint Pie Deguire, in the thirteenth concession, containing three quarters of an arpent in front by twenty five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front road of the said thirteenth concession, in rear by the lands of the Saint Henri concession, on one side to the north east by the heirs of Leocadie Dumont, and on the other side to the south west by Firmin Héroux—with a barn thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie Deguire, the TWENTY THIRD day of the month of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 11th February, 1879. 1542

[First published, 22nd February, 1879.]

VENDITION: EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME ZOE MONETTE, De-
No. 11781. } manderesse ; contre HORMIDAS
LUSIGNAN, Défendeur, et la dite Dame
Zoé Monette, opposante.

Comme appartenant au dit Défendeur.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Ours, de la contenance de soixante pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de profondeur dans une ligne, et cent quatre-vingt-douze pieds de profondeur dans l'autre ligne ; bornée en front par la rue Immaculée Conception, en profondeur par Pierre Villers, d'un côté au nord-est par Jean-Baptiste Archambault, et de l'autre côté au sud-ouest par la rue Saint-Joseph—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

A la charge par l'adjudicataire du dit immeuble.

1. De payer à la dite opposante sa vie durant, une rente annuelle de cent dix piastres courant, payable au domicile de la dite opposante, par versements de cinquante-cinq dollars dus et échéant le premier de mai et le premier de novembre de chaque année ; 2. De garder avec lui Marie Lusignan, la vêtir convenablement suivant son état jusqu'à son âge de majorité, ou lorsqu'elle sera pourvue par mariage, en par elle travaillant aux ouvrages de la maison suivant ses capacités.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 mai 1879. 4355

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } ABRAHAM BOISVERT, De-
No. 11826. } mandeur ; contre JOSEPH
CHAPDELAIN DE LARIVIERE, Défendeur.

1. Trois emplacements sis et situés en la paroisse de Saint-David, connus par les numéros deux, trois et quatre, du rang Saint-Jean-Baptiste, de la seigneurie de Bourg Marie de l'Est, de la contenance de cent soixante et huit pieds de front sur cent huit pieds de profondeur ; tenant devant au terrain de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, en profondeur à C. J. C. Wurtele, d'un côté à Edouard Allard, et d'autre côté Cléophas C. Champagne—avec les bâtisses dessus érigées.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-David, en la deuxième concession nommée Jonathan, étant le tiers du numéro quatre-vingt-quinze, et tout le numéro quatre-vingt-seize, de référence du cadastre de la seigneurie de Deguire, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de la dite concession, en profondeur à la rivière David, d'un côté à Michel Joyal, et d'autre côté à Louis Lavallée—sans bâtisses.

A distraire un lopin de terre qui se trouve enclavé dans la dite terre, appartenant à un nommé Joseph Jetté, d'un quart d'arpent de front sur dix-huit arpents de profondeur, à partir du chemin de front de la dite concession.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 février 1879. 1545 3

[Première publication, 22 février 1879.]

VENDITION: EXPONAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME ZOE MONETTE, Plain-
No. 11781. } tiff ; against HORMIDAS
LUSIGNAN, Defendant, and the said Dame Zoé
Monette, Opponent.

As belonging to the said Defendant.

A lot situate in the town of Saint Ours, measuring sixty feet in front by one hundred and eighty feet in depth on one alignment, and one hundred and ninety two feet in depth on the other alignment ; bounded in front by Immaculate Conception street, in rear by Pierre Villers, on one side to the north east by Jean Baptiste Archambault, and on the other side to the south west by Saint Joseph street—with a house and outbuildings thereon erected.

Subject to the charge upon the purchaser of the said immovable property.

1. To pay to the said opposant during her lifetime a yearly rent of one hundred and ten dollars currency, payable at the said opposant's domicile, by instalments of fifty five dollars due on the first day of May and November of every year ; 2. To keep with him Marie Lusignan, to clothe her suitably according to her condition until she attains the age of majority, or until she marries, upon her doing the work of the house according to her capacity.

To be sold at the parochial church door of the parish of l'Immaculée-Conception of Saint Ours, on the TWENTY EIGHTH day of the month of MAY instant, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th May, 1879. 4356

[First published 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } ABRAHAM BOISVERT, Plain-
No. 11826. } tiff ; against JOSEPH CHAP-
DELAIN DE LARIVIERE, Defendant.

1. Three lots situate in the parish of Saint David, known as numbers two, three and four, of the Saint Jean-Baptiste range, in the seigniory of Bourg Marie de l'Est, measuring one hundred and sixty eight feet in front by one hundred and eight feet in depth ; bounded in front by the property of the South Eastern Railway Company, in rear by C. J. C. Wurtele, on one side by Edouard Allard, and on the other side by Cléophas C. Champagne—with the buildings thereon erected.

2. A land situate and being in the parish of Saint David, in the second concession called Jonathan, being the third of number ninety-five and the whole of number ninety six, on the cadastre of the seigniory of Deguire, measuring two arpents in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the said concession road, in rear by the river David, on one side by Michel Joyal, and on the other side by Louis Lavallée—without buildings.

Reserving a lot of land which is enclosed within the said land, belonging to one Joseph Jetté, of one quarter of an arpent by eighteen arpents in depth, starting from the front road of the said concession.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the TWENTY THIRD day of the month of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 11th February, 1879. 1546

[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } MOISE PAQUIN, Deman-
No. 8985. } deur; contre PIERRE
FALARDEAU, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, en la seigneurie de Lanaudière, de la contenance de un arpent, six perches et six pieds de front, sur trente-deux arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant à la rivière Maskinongé, en profondeur à un trait carré, d'un côté à Edouard Doyle, et d'autre côté à Elzéar Germain—avec deux maisons, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, le VINGT-SIXIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 février 1879. 1547 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } CHARLES JOHN CAMPBELL
No. 12137. } WURTELE, Demandeur;
contre GEORGE COTTENOIR, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-David, en la concession Viviau, portant le numéro quatre-vingt-dix-sept, de référence du cadastre de la seigneurie de Bourg Marie de l'Est, de trois arpents de front sur quinze arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, en profondeur aux terres de la concession Saint-Patrick, d'un côté à Cléophas Cottenoir, et de l'autre côté à Pierre Brouillard—avec les bâties y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le VINGT-TROISIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 28 janvier 1879. 1549 3
[Première publication, 22 février 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } JOSEPH CADRAN, Deman-
No. 2199. } deur; contre MAURICE
FORCIER, Défendeur.

La moitié indivise d'une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pie Deguire, en la sixième concession, portant numéro trois cent sept, de référence du cadastre de la seigneurie de Deguire ou rivière David, de la contenance la dite terre d'un arpent et demi de front sur environ trente-huit arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, en profondeur au chemin de la cinquième concession, des deux côtés à Olivier Cournoyer.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le VINGT-TROISIEME jour du mois de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 28 janvier 1879. 1551 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Sorel, à savoir : } JOHN FISHER et al., Deman-
No. 1883. } deurs; contre EDWARD
O'HEIR, Défendeur.

1. Un morceau de terre ou emplacement sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Royale, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro deux cent

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } MOISE PAQUIN, Plaintiff;
No. 8985. } against PIERRE FALAR-
DEAU, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the seignior of Lanaudière, measuring one arpent, six perches and six feet in front by thirty two arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the river Maskinongé, in rear by a division line, on one side by Edouard Doyle, and on the other side by Elzéar Germain—with two houses, a barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel de Brandon, on the TWENTY SIXTH day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 11th February, 1879. 1548
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } CHARLES JOHN CAMPBELL
No. 12137. } WURTELE, Plaintiff; against
GEORGE COTTENOIR, Defendant.

A land situate in the parish of Saint David, in the Viviau concession, being number ninety seven, of reference to the cadastre of the seignior of Bourg Marie de l'Est, of three arpents in front by fifteen arpents in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the lands of the Saint Patrick concession, on one side by Cléophas Cottenoir, and on the other side by Pierre Brouillard—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the TWENTY THIRD day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 28th January, 1879. 1550
[First published, 22nd February, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JOSEPH CADRAN, Plaintiff;
No. 2199. } against MAURICE FORCIER,
Defendant.

The undivided half of a land situate in the parish of Saint Pie Deguire, in the sixth concession, being number three hundred and seven, of reference to the cadastre of the seignior of Deguire or river David, said land containing one arpent and a half in front by about thirty eight arpents in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the fifth concession road, on both side by Olivier Cournoyer.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint de Pie de Deguire, on the TWENTY THIRD day of the month of JUNE next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the thirtieth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 28th January, 1879. 1552
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Sorel, to wit : } JOHN FISHER et al., Plaintiffs;
No. 1883. } against EDWARD O'HEIR,
Defendant.

1. A piece of land or a lot situate and being in the town of Sorel, on Royale street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number

quarante-neuf (249), de figure irrégulière, contenant en superficie neuf mille six cent trois pieds, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue Royale, en profondeur à Joseph Bourret, d'un côté à la rue Sophie, et d'autre côté au dit défendeur—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un morceau de terre ou emplacement sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Royale, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel; sous le numéro deux cent cinquante (250), de figure irrégulière, contenant en superficie neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatre pieds, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue Royale, en profondeur à Joseph Bourret, d'un côté partie au dit Joseph Bourret et partie au dit défendeur, et d'autre côté à Dolphis Bazinet—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 11 février 1879. 1543 3
[Première publication, 22 février 1879.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref **VENDITIONI EXPONAS**.

Cour Supérieure.—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **ALEXANDER GREENSHIELDS**, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, gentilhomme, Demandeur; contre les terres et tenements de **FRANÇOIS XAVIER CHAGNON**, du canton de Shipton, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir:

La moitié nord-ouest des trois quarts sud-ouest du lot numéro vingt et un, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Shipton, contenant soixante et quinze acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les améliorations faites et les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district de Saint-François, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais et charges d'Evariste Eloric Bissonnette, du village de Danville, dans le dit district, commerçant, l'adjudicataire en cette cause. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 19 mai 1879. 4459
[Première publication, 23 mai 1879.]

two hundred and forty nine (249), of irregular outline, containing in superficial extent nine thousand six hundred and three feet, english measure; bounded in front by Royale street aforesaid, in rear by Joseph Bourret, on one side by Sophie street, and on the other side by the said defendant—with a house and outbuildings thereon erected.

2. A piece of land or a lot situate and being in the town of Sorel, on Royale street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number two hundred and fifty (No. 250), of irregular outline, containing in superficial extent nine thousand four hundred and eighty four feet, english measure; bounded in front by Royale street aforesaid, in rear by Joseph Bourret, on one side partly by the said Joseph Bourret and partly by the said defendant, and on the other side by Dolphis Bazinet—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the court house, in the town of Sorel, on the TWENTY FIFTH day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 11th February, 1879. 1544
[First published, 22nd February, 1879.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **ALEXANDER GREENSHIELDS**, of the city of Montreal, in the district of Montreal, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of **FRANÇOIS XAVIER CHAGNON**, of the township of Shipton, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit:

The north west half of the south west three quarters of the lot number twenty one, in the fifth range of lots in the said township of Shipton, containing seventy five acres of land in superficies, more or less—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district of Saint Francis, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs and charges of Evariste Eloric Bissonnette, of the village of Danville, in said district, trader, the *adjudicataire* in this cause. The said writ returnable on the twentieth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 19th May, 1879. 4460
[First published, 23rd May, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } WILLIAM BRODERICK, du canton de Melbourne, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de DAME ELIZA CECILIA McBRIEN, de la cité de Sherbrooke, dans le dit district, veuve de Daniel Broderick, décédé, en son vivant, de la dite ville de Sherbrooke, hôtelier, Défenderesse, à savoir :

Les lots numéros quinze et seize, dans le bloc douze, de Sherbrooke Sud, et connus et désignés comme suit : le dit lot numéro quinze, comme le lot numéro deux cent onze, sur le cadastre ou plan et livre de renvoi officiels pour le quartier centre, de la dite cité de Sherbrooke, et le dit lot numéro seize, comme le lot numéro deux cent douze, sur le dit plan de cadastre et au livre de renvoi—avec toutes les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dits lots de terre.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 19 mai 1879.

Shérif.
4461

[Première publication, 23 mai 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } DAME ELEANOR McLAREN, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, veuve de feu Joseph Pennoyer, en son vivant, de Sherbrooke susdit, arpenteur provincial, Demanderesse; contre les terres et tenements de RICHARD DREW, de la cité de Sherbrooke, dans le dit district, Défendeur à savoir :

1. Cette étendue de terre sise et située en la cité de Sherbrooke, dans cette partie appelée Sherbrooke Nord, décrite comme suit, à savoir : commençant à la ligne nord de la rue Water, à un point soixante et dix-neuf chainons est du coin sud-est du lot de George Barnard, maintenant la propriété de F. P. Buck; de là vers le nord (déviant à gauche de la dite rue quatre-vingt-quatre degrés et vingt minutes), trois chaînes et huit chainons; de là (déviant à droite quatre-vingt-neuf degrés et quarante et une minutes), soixante et dix-sept chainons; de là vers le nord trois chaînes et quatorze chainons à la dite rue; de là vers l'ouest le long de la dite rue soixante et dix-neuf chainons jusqu'au point de départ, et contenant trente-huit perches et quatre cinquièmes de terre—avec une maison et dépendances sus-érigées.

2. Ce morceau ou lot de terre sis et situé dans le village de Lennoxville, dans le district de Saint-François, étant partie du lot numéro douze, dans le cinquième rang des lots du canton d'Ascot, mesurant cinquante-neuf pieds de front le long de la ligne du chemin de fer, et cinquante pieds en arrière, par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tel que décrit dans l'acte de vente de H. Miles à Marcelle Lapointe, daté et passé devant J. A. Archambault, notaire public, le sixième jour de novembre 1865.

Le morceau de terre en premier lieu décrit, pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et le morceau de terre en deuxième lieu décrit, pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la dite cité de Sherbrooke, le même jour, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 14 mai 1879.

Shérif.
4311

[Première publication, 17 mai 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } WILLIAM BRODERICK, of the township of Melbourne, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME ELIZA CECILIA McBRIEN, of the city of Sherbrooke, in said district, widow of Daniel Broderick, deceased, in his lifetime, of said Sherbrooke, hotel-keeper, Defendant, to wit :

Lots numbers fifteen and sixteen, in block twelve, of South Sherbrooke, and known and distinguished as follows : the said lot number fifteen, as the lot number two hundred and eleven, on the cadastral or official plan and book of reference for the centre ward, of the said city of Sherbrooke, and the said lot number sixteen, as the lot number two hundred and twelve, on said cadastral plan and book of reference—with all the buildings and improvements on the said lots of land erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 19th May, 1879.

Sheriff.
4462

[First published, 23rd May, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } DAME ELEANOR McLAREN, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, widow of the late Joseph Pennoyer, in his lifetime, of Sherbrooke aforesaid, provincial land surveyor, Plaintiff; against the lands and tenements of RICHARD DREW, of the city of Sherbrooke, in said district, Defendant, to wit :

1. That certain tract or parcel of land situate and being in the city of Sherbrooke, in that part thereof called North Sherbrooke, described as follows, that is to say : commencing on the northerly line of Water street, at a point seventy nine links east from the south east corner of the George Barnard, lot now the property of F. P. Buck; thence northerly (deflecting to the left from said street ninety four degrees and twenty minutes), three chains and eight links; thence (deflecting to the right eighty nine degrees and forty one minutes), seventy seven links; thence northerly three chains and fourteen links to said street; thence westerly along said street seventy nine links to the place of beginning, and containing thirty eight perches and four fifths of a perch of land—with house and premises thereon erected.

2. That parcel and lot of land lying and being in the village of Lennoxville, in the district of Saint Francis, being part of lot number twelve, in the fifth range of lots in the township of Ascot, measuring fifty nine feet in front along railroad line, and fifty feet in rear, by ninety feet in depth, as described in the deed of sale from H. Miles to Marcelle Lapointe, dated and passed before J. A. Archambault, notary public, on the sixth day of November, 1865.

The parcel of land firstly described to be sold at my office, at the court house, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon; and the parcel of land secondly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, on the same day, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 14th May, 1879.

Sheriff.
4312

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : } **NAZAIRE GIRARDIN**,
No. 702. } **DIN**, du canton de
Clifton, dans le district de Saint-François, culti-
vateur, Demandeur; contre les terres et tene-
ments de **NARCISSE BOSOLEIL**, du même lieu,
Défendeur, à savoir :

Le quart ouest du lot numéro treize, dans le dixième rang des lots dans le dit canton de Clifton, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 19 février 1879.Shérif.
1733 3

[Première publication, 22 février 1879.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.

Canada, } **FRANÇOIS XAVIER**
Province de Québec, } **CASTONGUAY**,
District de Terrebonne, } Demandeur; vs. **VIN-**
à savoir: No. 127. } **CENT ALIAS VENANCE**
ALIAS VENANT DUBÉ, Défendeur.

1. Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Jérôme, dans les comté et district de Terrebonne, au sud de la rivière à Gagnon, contenant deux arpents et demi de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant à un ruisseau, derrière partie à la rivière à Gagnon et partie au chemin de la Côte Saint-Camille, d'un côté à Isidore Lauzon ou représentant, et de l'autre côté à Alfred Poirier, connu et désigné sous le numéro cinq cent soixante et sept (567), aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Jérôme—avec une grange et autres bâties dessus construites.

2. Un autre lopin de terre situé en la dite paroisse de Saint-Jérôme, comté et district susdits à la dite rivière à Gagnon, contenant deux arpents et quatre perches de front sur dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant au même ruisseau, derrière à la dite rivière à Gagnon, d'un côté à Antoine Perron ou représentants, et de l'autre côté à Alfred Poirier, connu et désigné sous le numéro cinq cent soixante et cin (565), des plan, et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Jérôme—avec une maison, grangé et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jérôme, dit district, JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } **NAZAIRE GIRARDIN**,
No. 702. } of the township of
Clifton, in the district of Saint Francis, farmer,
Plaintiff; against the lands and tenements of
NARCISSE BOSOLEIL, of the same place, Defen-
dant, to wit:

The west quarter of the lot number thirteen, in the tenth range of lots in the said township of Clifton, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office for the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTY FOURTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,

Sherbrooke, 19th February, 1879.

Sheriff.

1734

[First published, 22nd February, 1879.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.

Canada, } **FRANÇOIS XAVIER**
Province of Québec, } **CASTONGUAY**,
District of Terrebonne, } Plaintiff; vs. **VIN-**
to wit: No. 127. } **CENT ALIAS VENANCE**
ALIAS VENANT DUBÉ, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Saint Jerome, in the county and district of Terrebonne, south of river à Gagnon, containing two arpents and a half in front by twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by a creek, in rear partly by the said River à Gagnon and partly by the Cote Saint Camille road, on one side by Isidore Lauzon or representatives, and on the other side by Alfred Poirier, known and designated as number five hundred and sixty seven (567), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Jérôme—with a barn and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in the parish of Saint Jerome, in the county and district afore-said, at the said river à Gagnon, containing two arpents and four perches in front by eighteen arpents in depth, more or less; bounded in front by the same creek, in rear by the said river à Gagnon, on one side by Antoine Perron or representatives, and on the other side by Alfred Poirier, known and designated as number five hundred and sixty five (565), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Jerome—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jerome, said district, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ return

rapportable le troisième jour de juillet prochain (1879.)

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 février 1879. 1581 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.
Canada,
Province de Québec, } I. HEOPHILE GUIN-
District de Terrebonne, } DON, Demandeur ;
à savoir : No. 138. } vs. D'O L P H I S alias
Défendeur. } ADOLPHE MASSON,

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dans les comté et district de Terrebonne, de la contenance de cent vingt arpents en superficie, plus ou moins, comprenant les numéros cent vingt-sept (127), et cent vingt-huit (128), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville ; tenant devant à la rivière des Mille Isles, derrière aux terres de la côte Cachée, à l'ouest à Lambert Leclerc, et à l'est à la terre si-après désignée appartenant au défendeur —avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites.

2. Une terre sise et située au dit lieu de Sainte-Thérèse de Blainville, comté et district de Terrebonne, de la contenance de cent quatre arpents et soixante perches en superficie, plus ou moins, connue et désignée sous le numéro cent vingt-neuf (129), des plan et livre de renvois officiels pour la dite paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville ; tenant devant à la rivière de Mille Isles, derrière aux terres de la côte Cachée, à l'ouest à la terre ci-dessus décrite appartenant au dit défendeur, et à l'est partie à François Fillon, et partie à L'Austré Masson ou représentant—avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dit district, VENDREDI, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain, (1879).

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 février 1879. 1579 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Montréal.
Province de Québec, } JOHN HENRY WIL-
District de Terrebonne, } SON, Demandeur ;
à savoir : No. 5071. } vs. LA SOCIÉTÉ MU-
TUELLE DE CONSTRUCTION SOULANGE,
Défenderesse, et Jules E. Prevost et al., tiers saisis.
Comme appartenant à Philéas Labelle, sellier, ci-devant de Saint-Jérôme, maintenant de la ville et district de Terrebonne, l'un des tiers-saisies en cette cause, l'immeuble suivant, savoir :

Un emplacement situé au village de Saint-Jérôme, dans les comté et district de Terrebonne, de la contenance de soixante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, connu sous le numéro trois cent quatre-vingt-huit (388), des plan et livre de renvois officiels du dit village de Saint-Jérôme ; tenant devant à la rue Ancienne, en arrière à Paul Desvoyeau, d'un côté au chemin du moulin et de l'autre côté à Moïse Labelle—avec deux maisons et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jérôme, dit district, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain (1879).

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 février 1879. 1577 3
[Première publication, 22 février 1879.]

able the third day of July next (1879).

Sheriff's Office, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17th February, 1879. 1582
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.
Canada,
Province of Quebec, } I. HEOPHILE GUIN-
District of Terrebonne, } DON, Plaintiff ; vs.
to wit : No. 138. } DOLPHIS alias ADOL-
PHE MASSON, Defen-
dant.

1. A land situate and being in the parish of Sainte Thérèse de Blainville, county and district of Terrebonne, containing one hundred and twenty arpents in superficies, more or less, comprising numbers one hundred and twenty seven (127) and one hundred and twenty eight (128), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sainte Thérèse de Blainville ; bounded in front by the river of the Thousand Islands, in rear by the lands of *La Côte Cachée*, on the west by Lambert Leclerc, and on the east by the land hereinafter described, belonging to the said defendant—with a house, barn, and outbuildings thereon erected.

2. A land situate and being in the parish of Sainte Thérèse de Blainville, county and district of Terrebonne, containing one hundred and four arpents and sixty perches in superficies, more or less, known and designated as number one hundred and twenty nine (129), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sainte Thérèse de Blainville ; bounded in front by the river of the Thousand Islands, in rear by the lands of *La Côte Cachée*, on the west by the land hereinabove described, belonging to the said defendant, on the east partly by François Fillon, and partly by L'Austré Masson or representatives—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Thérèse de Blainville, said district, on FRIDAY, the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next (1879).

Sheriff's Office, Shérif.
Sainte Scholastique, 17th February, 1879. 1580
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Montreal.
Province of Québec, } JOHN HENRY WIL-
District of Terrebonne, } SON, Plaintiff ; vs.
to wit : No. 5071. } THE SOULANGE MU-
TUAL BUILDING SOCIETY, Defendant, and
Jules E. Prevost et al., garnishees.

As belonging to Philéas Labelle, seller, formerly of Saint Jerome, now of the town and district of Terrebonne, one of the garnishees in this cause, the following immovable property to wit :

A lot situate in the village of Saint Jérôme, in the county and district of Terrebonne, measuring sixty feet in front by eighty feet in depth, more or less, known as number three hundred and eighty eight (388), of the official plan and book of reference for the said village of Saint Jérôme ; bounded in front by the Old street, in rear by Paul Desvoyeau, on one side by the mill road, and the other side by Moïse Labelle—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jerome, said district, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of July next, (1879).

Sheriff's Office, Shérif.
Sainte Scholastique, 17th February, 1879. 1578
[First published, 22nd February, 1879.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Jureur.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **MOSES E. HART**,
No. 512. } Esquier, notaire,
de la cité des Trois-Rivières, district des Trois-Rivières, Demandeur; contre **JOSEPH PROVANCHER** dit **BELLEVILLE**, cultivateur, de la paroisse Sainte Monique, dans le dit district, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Sainte-Monique, concession Chandler, sur l'île à la Fourche, contenant trois arpents de front sur dix-huit arpents de profondeur; borné par devant par le chemin de la Reine de la dite concession Chandler, par derrière par les terres de Jacques Félix Sincennes, joignant du côté nord à Joseph Firmin Champagne, et du côté sud à Isaïe Filiu—avec une maison, grange, étable et autres dépendances dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot connu et distingué au cadastre plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Sainte-Monique, par le numéro quatre cent vingt-six.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le DIX-SEPTIEME jour de JUNE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 17 mai 1879. 4481
[Première publication, 23 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **ONÉSIME LEHOUIL**
No. 137. } LIER, brunisseur,
demeurant en cette partie de la ville de Meriden, appelée South Meriden, dans l'Etat de Connecticut, l'un des Etats-Unis d'Amérique, Demandeur; contre **JEAN MOREAU** alias **JEAN-BAPTISTE MOREAU**, cultivateur, et **DAME ARLINE LACOURSIERE**, épouse du dit Jean Moreau, et de ce dernier dûment autorisé à l'effet des présentes, tous deux de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, dans le district des Trois-Rivières, Défendeurs.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, d'un arpent et demi ou environ de front, plus ou moins, sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins; prenant son front au fleuve Saint-Laurent, et se terminant en profondeur à la rivière Batiscan, joignant au nord-est aux représentants de François-Xavier Quissy Leblond, et au sud-ouest à François Moreau—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La juste moitié indivise d'une certaine pointe de terre en prairie située en la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, sans en connaître la juste superficie ni grandeur telle qu'elle se trouve

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } **MOSES E. HART**,
No. 512. } Esquire, notary, of
the city of Three Rivers, district of Three Rivers, Plaintiff; against **JOSEPH PROVANCHER** dit **BELLEVILLE**, farmer, of the parish of Sainte Monique, in the said district, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Monique, in the Chandler concession, on the Ile à la Fourche, of three arpents in front by eighteen arpents in depth; bounded in front by the Queen's road of the said Chandler concession, in rear by the lands of Jacques Félix Sincennes, on one side to the north by Joseph Firmin Champagne, and on the other side to the south by Isaïe Filiu—with a house, barn, stable and other dependencies thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being known and distinguished as number four hundred and twenty six, on the official cadastre, plan and book of reference for the said parish of Sainte Monique.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Monique, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fifteenth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 17th May, 1879. 4482
[First published, 23rd May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } **ONÉSIME LEHOUIL**
No. 137. } LIER, burnisher,
residing in that part of the town of Meriden, called South Meriden, in the State of Connecticut, one of the United States of America, Plaintiff; against **JEAN MOREAU** alias **JEAN BAPTISTE MOREAU**, farmer, and **DAME ARLINE LACOURSIERE**, wife of the said Jean Moreau, and by him duly authorized hereunto, both of the parish of Saint François Xavier de Batiscan, in the district of Three Rivers, Defendants.

1. A land situate and being in the parish of Saint François Xavier de Batiscan, of one arpent and a half or thereabouts in front, more or less, by forty arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the river Batiscan, on the north east by the representatives of François Xavier Quissy Leblond, and on the south west by François Moreau—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The exact undivided half of a certain point of land or territory situate and being in the parish of Saint François Xavier de Batiscan, without the exact superficial contents or the size thereof being

située en la rivière Batiscan et le fleuve Saint-Laurent, vers la devanture de la terre de François Xavier Gouin ou ses représentants; et tenant d'un côté à François-Xavier Quissy Leblond ou ses représentants; bornée en front au fleuve Saint-Laurent, et en profondeur au chemin Royal.

3. Une terre à bois située à la dite paroisse de Batiscan, au lieu nommé les Continuations, de la contenance d'un arpent et trois quarts de largeur sur environ vingt arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front au cordon qui se trouve au bout de soixante arpents du fleuve, et en profondeur à une grande ligne nommée la ligne Fortage, joignant au nord-est à Louis Marchand, fils de Colbert, et au sud-ouest à François Moreau.

4. La juste moitié indivise d'une terre à bois, située en la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, au lieu nommée les Continuations, de la contenance de huit arpents en superficie à prendre dans la terre à bois de Laurent Moreau ou son représentant; prenant son front aux terres du premier rang, et se terminant en profondeur à la ligne Fortage, joignant au sud-ouest à Louis Gouin, et au nord-est aux représentants de Magloire Marquis.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 19 février 1879. 1693 3
[Première publication, 22 février 1879.]

known but such as it is in the river Batiscan, and in the river Saint Lawrence, towards the front by the property of François Xavier Gouin or his representatives; bounded on one side by the property of François Xavier Quissy Leblond or representatives; bounded in front by the river Saint Lawrence, and in rear by the Queen's highway.

3. A woodland situate and being in the said parish of de Batiscan, at the place called Les Continuations, of one arpent and three quarters in width by about twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by the division line at the depth of sixty arpents from the river, and in rear by a main line called Ligne Fortage, on the north east by Louis Marchand, son of Colbert, and on the south west by François Moreau.

4. The exact undivided half of a woodland, situate and being in the parish of Saint François Xavier de Batiscan, at the place called Les Continuations, containing eight arpents in superficies, to be taken off the woodland of Laurent Moreau, or his representative; bounded in front by the lands of the first range, in rear by the Fortage line, on the south west by Louis Gouin, and on the north east by the representatives of Magloire Marquis.

To be sold at the church door of the parish of Saint François Xavier de Batiscan, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 19th February, 1879. 1694
[First published, 22nd February, 1879.]

Avis Divers.

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que Dame Marie Joséphine Emma Dorval, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Joseph Edouard Clément, commerçant, du même lieu, a, ce jour, intentée une action en séparation de biens contre son dit époux.

E. Z. PARADIS,

Avocat de la Demanderesse.

Saint-Jean, 19 mai 1879. 4519

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Agnès Strickland Wigg, épouse de William Burns Morgan, de Mount Royal Vale, dans le district de Montréal, et dûment autorisée, a, ce jour, instituée contre son époux une action en séparation de biens.

WM. DE C. HARNETT,

Procureur de la Demanderesse.

4545

Avis public est par le présent donné :

1. Qu'à une assemblée du conseil municipal du comté de Gaspé, tenue à Percé, le douzième jour de mars dernier, la résolution suivante, qui a déjà été publiée au long, a été unanimement adoptée :

"Qu'il soit résolu et il est par le présent résolu que le territoire compris dans les limites suivantes, à savoir : borné à l'est par la Baie de Gaspé, à l'ouest par la ligne du canton de York, au nord par les eaux de la Baie de Gaspé, et au sud par la Rivière Saint-Jean, est par le présent détaché et séparé de la municipalité du canton de Douglas et érigé en une municipalité séparée devant être connue et désignée suivant la loi comme la municipalité de la partie ouest du canton de Douglas."

2. Que la dite résolution a été dûment approuvée

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *In the Superior Court.*

Notice is hereby given that Dame Marie Joséphine Emma Dorval, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, wife of Joseph Edouard Clément, of the same place, trader, has, this day, instituted an action for separation as to property against her said husband.

E. Z. PARADIS,

Attorney for Plaintiff.

Saint John's, 19th May, 1879. 4520

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Agnes Strickland Wigg, wife of William Burns Morgan, of Mount Royal Vale, in the district of Montreal, and duly authorised, has, this day, instituted against her husband an action en séparation de biens.

W. DE C. HARNETT,

Attorney for Plaintiff.

4546

Public notice is hereby given that :

1. At a meeting of the municipal council of the county of Gaspé, held at Percé, on the twelfth of March last past, the following resolution which has already been published at length, was unanimously adopted :

"That it be resolved and it is hereby resolved that the territory comprised within the following limits, to wit : bounded on the east by Gaspé Bay, on the west by the township line of York, on the north by the waters of Gaspé Bay, and on the south by the River Saint John is hereby detached and separated from the municipality of the township of Douglas and erected into a separate municipality to be known and designated according to law as the municipality of the west part of the township of Douglas."

2. That the said resolution has been duly ap-

par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par un ordre en conseil, en date à Québec, du deuxième jour d'avril dernier.

WILLIAM FLYNN,
Secrétaire du conseil de comté de Gaspé.
Percé, mai 1879. 4595

proved by the Lieutenant-Governor in council, by order in council, bearing date at Québec, the second day of April last past.

WILLIAM FLYNN,
Secretary Treasurer of the county council for Gaspé.
Percé, May, 1879. 4596

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Barnet Rubenstein, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Alfred Lionais, de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ALFRED LIONAIS,
Syndic.

Bureau : 33, rue Saint-Gabriel,
Montréal, 16 mai 1879. 4521

ACTES DE FAILLITE DE 1864, 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Stephen, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé, ouvert à objection jusqu'au dixième jour de juin prochain, après lequel les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

115, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 21 mai 1879. 4525

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Crathern, de la cité de Montréal, épiciier, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 217, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le dixième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. M. M. DUFF,
Syndic officiel.

Montréal, 21 mai 1879. 4523

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Trudeau, de Longueuil, commerçant, failli.

Je, soussigné, Léon A. Globensky, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé par la cour syndic en cette affaire en remplacement de Olivier Lecours. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains d'ici à un mois.

L. A. GLOBENSKY,
Syndic.

Bureau de Frigon & Globensky,
7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 6 mai 1879. 4535

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. T. Constantin, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-troisième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 21 mai 1879. 4533

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Barnet Rubenstein, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lionais, official assignee, of Montreal have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims with me within one month.

ALFRED LIONAIS,
Assignee.

Office : 33, Saint Gabriel street.
Montreal, 16th May, 1879. 4522

INSOLVENT ACTS OF 1864, 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Stephen, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the tenth day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

115, Saint François Xavier street.
Montreal, 21st May, 1879. 4526

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thomas Crathern, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 217, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the tenth day of June next, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. M. M. DUFF,
Official assignee.

Montreal, 21st May, 1879. 4524

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Moïse Trudeau, of Longueuil, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Léon A. Globensky, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed by the court assignee in this matter in place and stead of Olivier Lecours. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. A. GLOBENSKY,
Assignee.

Office of Frigon & Globensky,
7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 6th May, 1879. 4536

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of A. T. Constantin, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty third day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants.
353, Notre-Dame street.
Montreal, 21st May, 1879. 4534

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Geen, des cité et district de Montréal, fabricant de chaussures, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sus-nommé sera tenue au bureau du soussigné, No. 115, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, lundi, le neuvième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge fait en cette affaire dont les termes sont de payer une composition de huit centins dans la piastre, en quatre paiements égaux, à trois, six, neuf et douze mois, à compter du douzième jour d'avril 1879, sans intérêt, garantie par endossement.

JOHN FAIR,
Syndic.
4527

Montréal, 21 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Samuel Price, boucher et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, mardi, le dixième jour de juin A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un consentement par écrit à sa décharge portant avoir été signé par la majorité requise en nombre et en valeur de ses créanciers, et dont les conditions sont de payer comptant cinq cents dans la piastre à ses créanciers ordinaires sur leurs réclamations prouvées dans la faillite, et de payer comptant toutes les dépenses de la faillite.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 21 mai 1879.

4529

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Daniel Bisson, junior, de Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, marchand, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Messieurs Charles Robin et Cie., à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, vendredi, le sixième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires du failli, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. Z. JONCAS,
Syndic officiel.

Percé, 19 mai 1879.

4551

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Elzéar Derome, de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont requis de se réunir à mon bureau, mardi, le dixième jour de juin 1879, à onze heures a. m., pour discuter l'offre de composition et décharge produit en cette affaire, et les garanties qui y sont donnés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 mai 1879.

4563

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Geen, of the city and district of Montreal, boot and shoe manufacturer, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of the undersigned, No. 115, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the ninth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge made in this matter, the terms of which are the payment of a composition of eight cents on the dollar, in four equal instalments, at three, six, nine and twelve months, from the twelfth day of April, 1879, without interest, secured by endorsement.

JOHN FAIR,
Assignee.
4528

Montreal, 21st May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Samuel Price, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Tuesday, the tenth day of June A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a consent in writing to his discharge purporting to be signed by the requisite majorities in number and value of his creditors, the terms of which are the payment by the insolvent of five cents on the dollar in cash, to his ordinary creditors on their claims proveable in insolvency, and the payment of all expenses in insolvency in cash.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 21st May, 1879.

4530

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Daniel Bisson, junior, of Paspébiac, in the county of Bonaventure, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Messrs. Charles Robin & Co., at Paspébiac, in the county of Bonaventure, on Friday, the sixth day of June next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of the affairs of the insolvent, to appoint an assignee if they see fit, and to settle the affairs of the estate generally.

L. Z. JONCAS,
Official assignee.
4552

Percé, 19th May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Elzéar Derome, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, on Tuesday, the tenth day of June, 1879, at eleven o'clock a. m., to discuss and decide on the deed of composition and discharge filed in this matter, and the guarantees given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 21st May, 1879.

4564

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Turgeon & Turgeon, de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 mai 1879. 4365

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Célestin Leblanc, de la paroisse de Saint-Martin, commerçant, failli.

Je, soussigné, Joseph Frigon, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains d'ici à un mois.

J. FRIGON,
Syndic.

Bureau de Frigon & Globensky,
7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 19 mai 1879. 4539

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Willard N. Kinne, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé avec le certificat du syndic au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le deuxième jour de juillet prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

WILLARD N. KINNE,
Par CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 20 mai 1879. 4543

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Médard *alias* Médor Lescarbeau, de la paroisse du Sault au Récollet, voiturier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Léon A. Globensky, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains d'ici à un mois.

L. A. GLOBENSKI,
Syndic.

Bureau de Frigon & Globensky,
7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 19 mai 1879. 4537

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Horne, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé avec le certificat du syndic au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le deuxième jour de juillet prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

GEORGE HORNE,
Par CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 20 mai 1879. 4541

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Turgeon & Turgeon, Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 21st May, 1879. 4566

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Celestin Leblanc, trader, of the parish of Saint Martin, an Insolvent.

I, the undersigned, Joseph Frigon, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not filed their claims before me are requested to do so within one month.

J. FRIGON,
Assignee.

Office of Frigon & Globensky,
7 & 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 19th May, 1879. 4540

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Willard N. Kinne, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and assignee's certificate, and on Wednesday, the second day of July next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WILLARD N. KINNE,
By CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 20th May, 1879. 4544

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Médard *alias* Médor Lescarbeau, of the parish of Sault au Récollet, carriage maker and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Léon A. Globensky, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. A. GLOBENSKI,
Assignee.

Office of Frigon & Globensky,
7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 19th May, 1879. 4538

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of George Horne, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors and assignee's certificate, and on Wednesday, the second day of July next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

GEORGE HORNE,
By CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 20th May, 1879. 4542

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles R. Tuttle et Donald Downie, tous deux des cités et district de Montréal, dans la province de Québec, et Hazen B. Bigney, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, commerçants, faisant ci-devant affaires à Montréal susdit, comme tels, en société sous les nom et raison de H. B. Bigney & Cie., tant individuellement que comme tels associés, faillis.

Les créanciers des faillis sus-nommés sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, lundi, le neuvième jour de juin A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic à la place des syndics conjoints actuels.

JOHN TAYLOR,
JOHN M. M. DUFF,
Syndics conjoints.

Bureau de Taylor et Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 21 mai 1879. 4531

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Sawtell & Cie., des cités de Montréal et de Sherbrooke, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

223, rue Saint-Jacques,
Montréal, 19 mai 1879. 4553

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de André Dupuis, de Saint-Tite, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le quatorzième jour de juin 1879, après laquelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil et Kent,
55, rue Saint-Jacques, Montréal. 4571

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Compagnie des Moulins de Pierreville, faillie.

Avis est par le présent donné que, mardi, le dixième jour de juin A. D. 1879, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers de la susdite faillie sera tenue au bureau de Beausoleil & Kent, No. 55, rue Saint-Jacques, Montréal, pour sanctionner la vente en bloc des biens de la succession.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Montréal, 21 mai 1879. 4567

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Donovan & Moran, faillis.
Lundi, le trentième jour de juin prochain, le sousigné s'adressera à l'un des juges de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

EDWARD MORAN,
Par DOHERTY & DOHERTY,
Ses procureurs ad litem.

Montréal, 21 mai 1879. 4561

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles R. Tuttle and Donald Downie, both of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, and Hazen B. Bigney, of the city of Toronto, in the province of Ontario, traders, heretofore carrying on business at Montreal aforesaid, as such in co-partnership under the name style and firm of H. B. Bigney & Co., as well individually as being such co-partners, Insolvents.

The creditors of the above named insolvents are hereby notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Monday, the ninth day of June, A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee in the place and stead of the present joint assignee.

JOHN TAYLOR,
JOHN M. M. DUFF,
Joint assignees.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 21st May, 1879. 4532

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of A. Sawtell & Co., of the city of Montreal and Sherbrooke, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the ninth day of June next, after which dividend will be paid.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

223, Saint James street,
Montreal, 19th May, 1879. 4554

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of André Dupuis, of Saint Tite, an Insolvent.

A first and final dividend on immoveables has been declared open to objection until Saturday, the fourteenth day of June, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street, Montreal. 4572

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of The Pierreville Mills Company, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the tenth day of June, A. D. 1879, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Beausoleil & Kent, No. 55, Saint James street, Montreal, to sanction the sale of the estate en bloc.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Montreal, 21st May, 1879. 4568

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Donovan & Moran, Insolvents.
On Monday, the thirtieth day of June next, the undersigned will apply to a judge of the said court for a discharge under the said acts.

EDWARD MORAN,
By DOHERTY & DOHERTY,
His attorneys ad litem.

Montreal, 21st May, 1879. 4562

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George A. Cochrane, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Samuel Johnston, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 223, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le dixième jour de juin A. D. 1879, à dix heures a. m., pour prendre en considération un acte de censement à une décharge exécuté par la majorité de ses créanciers tel que requis par la loi.

SAMUEL JOHNSTON,

Syndic.
4555

Montréal, 23 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Lecavalier & Cie., de Montréal, faillis.

Avis est par le présent donné que, mercredi, le quatrième jour de juin, A. D. 1879, à midi, une assemblée des créanciers des susdits faillis aura lieu au bureau de Beausoleil & Kent, No. 55, rue Saint-Jacques, Montréal, pour nommer des inspecteurs à la faillite, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.
4569

Montréal, 21 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada.
Province de Québec,
District de Montréal.

Pierre Henri Bisailon, de la cité et du district de Montréal, comptable, Demandeur; vs. François Xavier Marlo, hôtelier et commerçant, du village de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

J. C. DANSEREAU,

Syndic officiel

Bureau de Dupuy & Dansereau,
Syndics officiels.

No. 15, Place d'Armes.

Montréal, 21 mai 1879.

4557

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. E. Venner, de Saint-Sauveur, de Québec, failli.

Avis public est par le présent donné que, lundi, le neuvième jour de juin prochain, à trois heures p. m., aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer cinquante cents dans la piastre comme suit: vingt-huit cents et demi comptant et la balance à trois et six mois, sans garanties.

J. WELLS,

Syndic.
4605

Québec, 23 mai 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alexandre Brochu, de Saint-Joseph de Lévis, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, mercredi, le quatrième jour de juin courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'il le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.
4599

Québec, 23 mai 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George A. Cochrane, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Samuel Johnston, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 223, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the tenth day of June A. D. 1879, at ten o'clock a. m., to take into consideration a deed of consent to discharge executed by a majority of his creditors as required by law.

SAMUEL JOHNSTON,

Assignee.
4556

Montreal, 23rd May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of F. X. Lecavalier & Co., Montreal, Insolvents.

Notice is hereby given that on Wednesday, the fourth day of June, A. D. 1879, at noon, a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Beausoleil & Kent, No. 55, Saint James street, Montreal, to appoint inspectors to the estate, and for the ordering of affairs generally.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.
4570

Montreal, 21st May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada.
Province of Quebec,
District of Montreal.

Pierre Henri Bisailon, of the city and district of Montreal, accountant, Plaintiff; vs. François Xavier Marlo, hotel keeper and trader, of the village of Sainte-Cunégonde, in the district of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. C. DANSEREAU,

Official assignee.

Office of Dupuy & Dansereau,
Official assignees.

No. 15, Place d'Armes.

Montreal, 21st May, 1879.

4558

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of P. E. Venner, of Saint Sauveur, Quebec, an Insolvent.

Public notice is hereby given that, Monday, the ninth day of June next, at three o'clock p. m., will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of creditors for taking in consideration an act of composition and discharge which terms are to pay fifty cents in the dollar as follows: twenty eight cents and half cash, and the balance at three and six months, without security.

J. WELLS,

Assignee.
4606

Quebec, 23rd May, 1879.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Alexandre Brochu, of Saint-Joseph de Lévis, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 28, Saint Peter street, Quebec, on Wednesday, the fourth day of June next, at eleven o'clock a. m., to receive a statement of his affairs appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.
4600

Quebec, 23rd May, 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Marlo, hôtelier et commerçant, du village de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, jeudi, le cinquième jour de juin prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. C. DANSEREAU,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy & Dansereau,
Syndics officiels.

Montréal, 21 mai 1879.

4559

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Vilbon Savard, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé en mon bureau un acte de composition et de décharge portant avoir été signé par la majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, et une assemblée des créanciers aura lieu au bureau de Wurtele & Lortie, rue Dalhousie, Québec, mardi, le troisième jour de juin prochain, à onze heures a. m., afin de prendre en considération le dit acte dont les conditions sont le paiement de cinquante-six centins et un quart dans la piastre, payable un tiers le 15 septembre 1879, un tiers le 15 janvier 1880, et un tiers le 25 mai 1880, le dernier paiement avec garantie.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele et Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 16 mai 1879.

4549

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. C. Thauvette, de Saint-Marthe, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, 112, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le neuvième jour de juin A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge signé tel que requis par la loi et déposé entre les mains du syndic. Les conditions du dit acte de composition et de décharge étant vingt centins dans la piastre, payables par billet, endossé à quatre mois.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

Montréal, 22 mai 1879.

4575

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Antoine Gagné, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 23 mai 1879.

4603

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Boivin, de Saint-Romuald, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Bureau: No. 28, rue Saint-Pierre.
Québec, 23 mai 1879.

4601

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of François Xavier Marlo, hotel keeper and trader, of the village of Sainte-Cunégonde, in the district of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at the office of Dupuy & Dansereau, No. 15, Place d'Armes, on Thursday, the fifth day of June next, at eleven o'clock a. m., for the purpose of receiving statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. C. DANSEREAU,
Official assignee.

Office of Dupuy & Dansereau,
Official assignees.

Montreal, 21st May, 1879.

4560

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Vilbon Savard, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by the majority in number of his creditors representing three fourths in value of his liabilities, and a meeting of creditors will be held at the office of Wurtele & Lortie, Dalhousie street, Quebec, on Tuesday, the third day of June next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the said deed the terms of which are the payment of fifty six and one quarter cents in the dollar, payable one third on the 15th September 1879, one third on 15th January 1880, and one third on 25th May 1880, the last payment secured.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 16th May, 1879.

4550

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. C. Thauvette, of Sainte Marthe, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, No. 112, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the ninth day of June, A. D. 1879, at three o'clock afternoon, to take into consideration deed of composition and discharge signed as required by law filed with the assignee. The terms of said deed of composition and discharge being twenty cents on dollar, payable by endorsed note, at four months date.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

Montreal, 22nd May, 1879.

4576

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Gagné, of Levis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 23rd May, 1879.

4604

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Michel Boivin, of Saint Romuald, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Office: No. 28, Saint Peter street.
Quebec, 23rd May, 1879.

4602

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Smardon, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. DARLING.

182, rue Saint-Jacques.

Montréal, 22 mai 1879.

4577

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Labadie & Levasseur, de Lévis, faillis.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.

Québec, 23 mai 1879.

4597

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Bates, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au septième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. LORTIE,

Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,

51, rue Dalhousie, Québec.

Québec, 22 mai 1879.

4547

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Bégin, boucher, de Lévis, failli.

Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, jeudi, le cinquième jour de juin prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,

Synd. c.

Québec, 23 mai 1879.

4609

ACTE DE FAILLITE DE 1875.Province de Québec. } *Cour Supérieure.*

District de Montréal. }

Dans l'affaire de Edwin R. Whitney, de Montréal, commerçant, failli.

Le sousigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers en nombre tel que requis par la loi, et le vingt-septième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification du dit acte.

EDWIN R. WHITNEY,

Par T. & C. C. de LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 23 mai 1879.

4607

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Smardon, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of June next, after which dividend will be paid.

THOS. DARLING.

182, Saint James street.

Montreal, 22nd May, 1879.

4578

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Labadie & Levasseur, of Lévis, Insolvents.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.

Quebec, 23rd May, 1879.

4598

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Bates, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the seventh day of June next, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,

Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,

51, Dalhousie street.

Quebec, 22nd May, 1879.

4548

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Bégin, of Lévis, butcher, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 28, Saint Peter street, Quebec, on Thursday, the fifth day of June next, at eleven o'clock, a. m., to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.

Quebec, 23rd May, 1879.

4610

INSOLVENT ACT OF 1875.Province of Québec. } *Superior Court.*

District of Montréal. }

In the matter of Edwin R. Whitney, of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favor by his creditors in number required by law, and on the twenty-seventh day of June next, he will apply to this court to obtain a confirmation of said deed.

EDWIN R. WHITNEY,

Per T. & C. C. de LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 23rd May, 1879.

4608

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Demers & Dion, de Québec, marchands, faillis.

VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Par ces personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Demers & Dion, of Quebec, merchants, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables properties hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil

de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement situé en la ville de Lévis, sur la rue Commerciale, contenant soixante et deux pieds et demi de front ou de largeur sur la dite rue, et soixante et un pieds le long de la cime du cap sur la profondeur qui peut y avoir de la dite rue à la cime du cap en arrière; et borné en front vers le sud par la dite rue Commerciale, en arrière vers le nord par la dite cime du cap, d'un côté vers le nord-est par Dame veuve Michel Bégin, et de l'autre côté vers le sud-ouest par Charles Labonté—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un lot ou lopin de terre situé en la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, maintenant la ville de Lévis, contenant environ trois perches et demi de front sur environ un arpent, plus ou moins, de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, maintenant rue Commerciale, en arrière au sud et au nord-est par Louis Bégin, notaire, représentant Etienne Bégin, et au sud-ouest par Bégin & Fils—circonstances et dépendances.

Les deux propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à toutes les conditions contenues dans les actes en vertu desquelles elles ont été acquises par les faillir.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Lévis, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET 1879, à MIDI.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 21 mai 1879.

[Première publication, 23 mai 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert S. Oliver, failli. **A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu aux temps et lieux fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce lot de terre sis et situé sur la rue Sherbrooke, dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, étant la subdivision numéro dix, du lot connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro seize cent soixante et quatre—avec une maison en briques à quatre étages ayant le front en pierre de taille, et autres bâtisses sus-érigées, avec droit de passage dans la ruelle en arrière.

Pour être vendu au bureau du syndic, No. 112, rue Saint-François-Xavier, Montréal, VENDREDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET, A. D. 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

ALEX. MOFFAT,

Syndic officiel.

112, rue Saint-François-Xavier.

Montréal, 22 mai 1879.

[Première publication, 23 mai 1879.]

procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land or emplacement situate in the town of Lévis, on Commercial street, containing sixty two and one half feet in front or breadth on the said street, and sixty one feet along the *cime du cap* by the depth that may be found from the said street to the said *cime du cap* in rear; and bounded in front towards the south by said Commercial street, in rear towards the north by the said *cime du cap*, on one side towards the north east by Dame veuve Michel Bégin, and on the other side towards the south west by Charles Labonté—with the house and other buildings thereon erected.

2. A certain lot or circuit of land situate in the parish of Notre Dame de la Victoire, now the town of Lévis, containing about three and a half perches in front by about one arpent, more or less, in depth; bounded in front by the Queens highway now Commercial street, in rear to the south and north east by Louis Bégin, notary, representing Etienne Bégin, and to the south west by Bégin and Son—circumstances and dependencies.

Both the above properties will be sold subject to all the conditions contained in the deeds under which the same were acquired by the insolvents.

To be sold at the door of the parish church, Notre Dame de Lévis, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of JULY, 1879, at TWELVE o'clock noon.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Quebec, 21st May, 1879.

[First published, 23rd May, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert S. Oliver, an Insolvent. **P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That certain lot of land situate lying and being on Sherbrooke street, in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, being subdivision number ten, of the lot known on the official plan and in the book of reference of said ward, as number sixteen hundred and sixty four—with a four story brick house with cut stone front, and other buildings thereon erected, with the right of passage in the lane in rear.

To be sold at the office of the assignee, No. 112, Saint François Xavier street, Montreal, on FRIDAY, the TWENTY FIFTH day of JULY A. D. 1879, at ELEVEN o'clock forenoon.

ALEX. MOFFAT,

Official assignee.

112, Saint François Xavier street.

Montreal, 22nd May, 1879.

[First published, 23rd May, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de William Johnston, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, et connu comme lot numéro huit cent quarante et un, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis; le dit lot étant borné comme suit : en front par la rue Saint-George Hypolite, d'un côté par la veuve Ellen Johnson, et de l'autre côté par William Todd, et en arrière par James Simpson—avec une maison en bois à une étage et demie lambrissée en briques, érigée sur le dit lot de terre, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, le HUITIEME jour d'AOUT 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

97, rue Saint-Jacques.
Montréal, 22 mai 1879.

4591

[Première publication, 23 mai 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of William Johnston, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot of ground situate in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, and known as lot number eight hundred and forty one, on the official plan and book of reference of the said Saint Louis ward; the said lot being bounded as follows : in front by Saint George Hypolite street, and on one side by widow Ellen Johnson, and on the other side by William Todd, and in rear by James Simpson—with a one story and a half dwelling house of wood encased with brick and the dependencies and appurtenances thereto belonging erected on said lot of ground.

To be sold within the office of undersigned assignee, on the EIGHTH day of AUGUST, 1879, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

97, Saint James street,
Montreal, 22nd May, 1879.

4592

[First published, 23rd May, 1879.]

QuÉBEC:—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Im-
primeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

QuÉBEC:—Printed by C. F. LANGLOIS, Print-
er of Her most Excellent Majesty the Queen.